



SOMMAIRE

	Page
Point 108 de l'ordre du jour :	
Question de Palestine (<i>suite</i>)	1051

Président : M. Abdelaziz BOUTEFLIKA
(Algérie).

*En l'absence du Président, M. Datcu (Roumanie),
vice-président, prend la présidence.*

POINT 108 DE L'ORDRE DU JOUR

Question de Palestine (*suite*)

1. M. KARHILO (Finlande) [*interprétation de l'anglais*] : Depuis la seconde guerre mondiale, la situation au Moyen-Orient a présenté un danger sérieux pour la situation politique internationale dans son ensemble. Ce conflit non résolu a été et peut encore être comparé à une grave maladie dans le corps de la communauté internationale. Notre incapacité à y porter remède a été à l'origine des immenses souffrances endurées par la population de la région et a parfois conduit la situation internationale au bord d'une large conflagration mondiale.

2. Le Gouvernement finlandais a exprimé à maintes reprises son fervent espoir de voir les parties concernées et les grandes puissances qui, en vertu de la Charte, ont une responsabilité particulière en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales, faire le maximum pour trouver par des moyens pacifiques une solution juste et durable à ce conflit. Les Nations Unies, bien sûr, ont été engagées de différentes façons dans la recherche de la paix au Moyen-Orient, tels que bons offices, médiation et maintien de la paix. Il est encourageant de constater que, de nos jours, de nombreux pays, développés et en voie de développement, offrent leurs services aux Nations Unies pour les opérations de maintien de la paix, et ce sur une large base géographique.

3. Il est également vrai que tous les Membres des Nations Unies sont engagés dans la recherche de la paix, non seulement par leur participation aux délibérations de l'Assemblée générale mais également par leur contribution collective pour l'entretien de la force de maintien de la paix des Nations Unies dans cette région. Cependant, le moment est peut-être venu pour nous, en tant que Membres de l'Organisation mondiale, établie à l'origine pour maintenir la paix, de nous demander si nous avons pu ou si nous avons voulu évaluer de façon suffisamment réaliste tous les facteurs pertinents de ce conflit tragique.

4. Ma délégation estime qu'il est révélateur de constater que, cette fois-ci, l'Assemblée générale, ayant approuvé un point distinct sur cette question, concentre son attention sur la question de la Palestine plutôt que sur le conflit du Moyen-Orient de façon plus générale. A notre avis, ces deux questions sont inséparables. C'est pourquoi, lorsque ma délégation dans cette assemblée a été saisie de la proposition tendant à inviter l'Organisation de libération de la Palestine [OLP] à être représentée ici, nous avons voté en sa faveur. Nous considérons qu'il était important que l'OLP présente son point de vue en ce qui concerne le problème qui intéresse directement les Palestiniens. Nous espérons sincèrement que ce débat évoluera de telle façon qu'il ne minera pas les efforts qui ont été entrepris jusqu'à maintenant pour favoriser une solution au conflit mais augmentera plutôt les possibilités de paix. Ainsi, ce débat, rappelant à la communauté internationale la nécessité de tenir compte des droits légitimes des Palestiniens, pourrait nous rapprocher d'un pas d'un règlement pacifique et non nous en écarter. Bien entendu, nous comprenons que ce débat en lui-même ne suffira pas pour aboutir à un tel règlement. Nous attendons que les parties directement intéressées fassent des efforts en faveur de la paix, et nous considérons en particulier qu'il est important que les négociations de Genève sur le Moyen-Orient reprennent le plus rapidement possible.

5. L'histoire récente du Moyen-Orient et les positions opposées des parties ici montrent clairement une chose : c'est que le seul moyen efficace pour avancer vers une paix durable consiste à supprimer les conditions d'insécurité qui existent depuis longtemps dans cette région. Ma délégation a toujours souligné le principe de l'inadmissibilité de l'occupation de territoires par la conquête. Par conséquent, nous considérons qu'Israël devrait se retirer de tous les territoires arabes occupés en 1967.

6. En même temps, ma délégation a souligné le droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, de vivre dans la paix et la sécurité, sans menace ou emploi de la force. Nous pensons que lorsque les Nations Unies essaient de faire triompher la justice pour l'un, elles ne doivent pas commettre d'injustice envers l'autre.

7. En conclusion, je voudrais citer ce qu'a dit le Président de la République finlandaise le 19 décembre 1973. Il a déclaré :

“Il ne sera pas possible de trouver une solution durable et pacifique en Palestine aussi longtemps que l'on n'aura pas fait justice aux Arabes qui, à l'origine, habitaient la Palestine. C'est ce fait, plus que la question des frontières nationales, qui est au cœur du conflit.”

8. **M. JAMAL (Qatar) [interprétation de l'arabe]** : La décision historique prise par l'Assemblée générale tendant à étudier la question de la Palestine et à inviter l'OLP, en tant que représentant légitime du peuple de Palestine, à participer au débat, était une résolution sage qui nous a donné satisfaction. Cette décision en elle-même constitue un appui et un encouragement non seulement au malheureux peuple de Palestine en lutte, mais aussi à tous les peuples qui aspirent à réaliser leurs objectifs d'indépendance, de liberté et d'autodétermination — objectifs qui sont inscrits dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

9. La tolérance et la magnanimité qui caractérisent le peuple de Palestine et son désir d'instaurer une paix basée sur le droit et la justice ont été fidèlement exprimés par Yasser Arafat, président du Comité exécutif de l'OLP, dans le discours qu'il a prononcé devant l'Assemblée [2282^e séance]. Cette tolérance et cette magnanimité dont a fait preuve un peuple dispersé et malheureux à l'égard de ceux qui ont provoqué cet état de choses contrastent avec la férocité, l'entêtement et l'arrogance des dirigeants sionistes, leur obstination à poursuivre leur agression et leur refus de reconnaître l'existence même du peuple arabe de Palestine.

10. L'identité palestinienne n'est pas une simple théorie; ce n'est pas un fait provisoire ou passager qui est apparu à l'horizon. C'est une réalité immuable ancrée dans l'esprit de ce peuple, même après 25 ans d'exil. C'est une réalité qui certifie sa civilisation séculaire et unique; c'est une réalité qu'affirme son histoire riche en événements illustres; c'est une réalité qu'appuie sa foi profonde en son droit à survivre et à prospérer sur la terre qui appartient à ses ancêtres. C'est une réalité légitimée par le sang que consentent à verser ses enfants pour défendre leur terre, leur intégrité, leurs droits, leur identité nationale et leur patrimoine.

11. Les sionistes qui prétendent que la Palestine n'était qu'un désert inhabité lorsqu'ils ont commencé à y émigrer ne trompent personne qu'eux-mêmes. Est-ce que Jérusalem était une ville hantée par des fantômes? Qui habitait Yafa, Haïfa, Lod et Ramallah? Est-ce que ces fantômes se sont subitement transformés par un coup de baguette magique en êtres humains après la révélation du plan sioniste qui consistait à mettre la main sur la Palestine? Non, la Palestine a toujours été, depuis les siècles les plus éloignés, la patrie du peuple palestinien. Par conséquent, le déracinement de ce peuple est un crime abject qui doit être expié au plus vite. Le peuple palestinien a le droit de vivre dans son pays, sur sa terre; c'est un droit immuable que nul ne peut usurper. C'est pourquoi, quiconque croit à la justice, a foi dans les valeurs humaines les plus élémentaires, ne saurait nier ce droit ou l'ignorer.

12. Les crimes commis par les nazis contre les Juifs en Europe, la torture et la persécution auxquelles ont été soumis les Juifs de ce continent à une époque ou à une autre, du fait d'un dirigeant ou d'un autre, ont été pris comme prétexte par les sionistes pour commettre des crimes contre un peuple qui n'est en aucun cas responsable des tragédies qui se sont déroulées en Europe, contre un peuple qui a souffert et qui continue de souffrir.

13. C'est pourquoi nous nous posons la question de savoir si un crime commis contre une personne donne à la victime le droit de commettre n'importe quel crime de son choix contre des innocents. Telle est la logique du sionisme sur laquelle se base l'Etat d'Israël.

14. Souvent, nous entendons ce que déclarent les sionistes et leurs alliés pour justifier la création de l'Etat d'Israël. Ils prétendent qu'Israël est un poste avancé, une forteresse de l'ouest en orient; Israël, disent-ils, est un tremplin de la culture occidentale dans une région sous-développée et non civilisée. Cette logique raciste boîteuse, qui se condamne d'elle-même, est l'une des causes du drame du problème palestinien. Il y a de quoi rire lorsque l'on constate que le régime sioniste, qui a rejeté toutes les valeurs humaines, qui a violé toutes les normes reconnues, s'évertue à tenter de persuader le monde qu'il est le défenseur de la culture occidentale en orient.

15. Quant à la culture arabe, l'histoire a enregistré ses réalisations et l'on sait qu'elle a été son influence profonde sur la civilisation occidentale. Peut-on oublier que la Palestine est le berceau des grandes religions et de la civilisation la plus ancienne que l'on ait connue?

16. La communauté internationale contemporaine traverse une phase qui a vu près de 70 pays et peuples se débarrasser de l'impérialisme et de la colonisation raciste. Ainsi, ce qui rend plus poignante la tragédie du peuple palestinien, c'est non seulement le fait qu'il a perdu son indépendance mais aussi sa terre, c'est-à-dire ce qui lui est le plus cher à une époque où des dizaines de peuples ont accédé à l'indépendance et ont pu exercer leur droit à l'autodétermination.

17. Il est inconcevable que l'on demande au peuple de Palestine d'accepter cette situation bizarre ou de se soumettre aux forces de l'injustice qui l'ont expulsé et éloigné de sa patrie et de ses propriétés. Il est inconcevable que l'on demande au peuple palestinien de se sacrifier sur l'autel du sionisme.

18. Le régime sioniste et raciste en Israël a deux alliés dans son isolement sur le plan international. Ces deux alliés sont les régimes de la minorité raciste en Afrique du Sud et en Rhodésie du Sud. Ces trois régimes, se basant sur la foi qu'ils ont en leur supériorité raciale, assujettissent, exploitent et expulsent la population autochtone, croyant que les peuples subjugués et expulsés de leur patrie finiront par se soumettre docilement à leur emprise. Ces régions ont eu recours à la violence, au meurtre, à la terreur pour affaiblir la détermination de ces peuples à réaliser leurs objectifs et à récupérer leurs droits. Mais, comme l'histoire l'indique, vous le savez, Monsieur le Président, par votre expérience personnelle, toute oppression ne fait que raviver l'aspiration à l'indépendance et à la libération.

19. L'expulsion du peuple palestinien de sa patrie, d'une part, et le fait de persuader les Juifs du monde à immigrer en Palestine, d'autre part, constituent deux objectifs complémentaires dans le cadre des ambitions sionistes visant à créer un empire sioniste s'étendant du Nil jusqu'à l'Euphrate. La preuve en est qu'Israël empêche les Palestiniens de rentrer dans leur patrie et qu'Israël donne leurs maisons, leurs terres aux Juifs venus de tous les coins du monde et qui immigrent en Israël. Le Juif qui arrive sur la terre

de la Palestine, en vertu de la loi du retour, se voit attribuer tous les droits qui ont été refusés aux Palestiniens arabes qui sont nés et qui ont grandi en Palestine.

20. En ce qui concerne la politique expansionniste d'Israël, il ne subsiste aucun doute sur elle. En regardant la carte de la Palestine et des autres territoires arabes limitrophes, en observant les changements qui ont été imposés par le sionisme par la force des armes depuis 1947 jusqu'à nos jours, on trouve la preuve irréfutable de la nature expansionniste et agressive du régime sioniste, ce qui est confirmé par les déclarations des responsables israéliens. Moshé Dayan a déclaré que les frontières d'Israël s'étendent jusqu'au point le plus éloigné auquel peut parvenir le soldat israélien. Le Ministre du tourisme israélien a lui aussi déclaré qu'Israël construit des colonies dans les territoires arabes occupés depuis 1967, car Israël entend s'y maintenir. Les actes et les déclarations des responsables israéliens ont jeté la lumière sur la vraie nature de leur régime réactionnaire et expansionniste.

21. Nous sommes persuadés que le retrait immédiat des forces israéliennes des territoires arabes occupés depuis 1967 et l'annulation de la loi du retour constitueront deux éléments positifs de l'instauration d'une paix juste et durable dans la région.

22. Les peuples arabes, qui ont refusé et qui continuent résolument de refuser la spoliation des droits du peuple palestinien, accueillent favorablement les Juifs qui ont voulu se réfugier et échapper à l'oppression des régimes fascistes en Europe. Je ne saurais oublier de mentionner ici que les peuples arabes ont ouvert leurs portes aux réfugiés, dont des Juifs qui ont voulu échapper à l'oppression et à la persécution religieuse en Europe vers la fin du xv^e siècle.

23. M. Yasser Arafat, dans son intervention devant l'Assemblée, a déclaré que le peuple de Palestine fait la distinction entre le sionisme abject, les Juifs palestiniens et les Juifs du monde. Le sionisme raciste est celui-là même qui transforme le judaïsme en un moyen pour exploiter le peuple palestinien.

24. La seule résolution des Nations Unies qui a été appuyée par le sionisme mondial était la résolution relative au partage de la Palestine, et à la création de l'Etat d'Israël en 1947. On ne saurait oublier qu'à cette époque, les Nations Unies subissaient les pressions politiques exercées par un nombre limité de pays et que cette organisation à ce moment-là ne représentait pas la volonté de la communauté internationale, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

25. Même la résolution de partage avait demandé que l'on rende justice aux Arabes de Palestine. Mais Israël a rejeté cette invitation qui lui était adressée, de même qu'il a rejeté toutes les résolutions des Nations Unies cherchant à affirmer les droits du peuple palestinien. C'est pour cette raison qu'Israël se trouve aujourd'hui presque entièrement isolé au sein de cette organisation internationale. Il conviendrait même de reconsidérer son statut d'Etat Membre. Nous sommes convaincus que l'Organisation des Nations Unies, qui, en 1947, a adopté la résolution contenant le plan de partage de la Palestine [résolution 181 (II)] sans consulter le peuple arabe de Palestine, est le forum le plus approprié pour étudier le cas de ce peuple expulsé et privé de ses droits.

26. Nous espérons que les délibérations sur la question de Palestine auront des résultats positifs, en vue de rendre à ce peuple ses droits légitimes et naturels, ce peuple qui n'a pas encore perdu sa foi en la justice des Nations Unies malgré la tragédie qu'il vit et malgré le fait que les Nations Unies ont, à un certain moment, ignoré ses droits.

27. Si les efforts des Nations Unies ont échoué dans le passé, c'est parce qu'ils se bornaient à limiter les répercussions du conflit sans vouloir résoudre les problèmes qui sont à la base de ce conflit.

28. Les mesures prises par Israël dans les territoires occupés depuis 1967 sont en contradiction avec les principes les plus élémentaires de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Charte des Nations Unies. L'emprisonnement de centaines de Palestiniens en Israël, sans qu'ils aient commis le moindre délit, sans jugement, les tortures auxquelles ils sont soumis, les massacres dont ils font l'objet, nous rappellent les méthodes barbares pratiquées par Hitler. C'est ce que rappelle le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés [A/9817], constitué par les Nations Unies, mais dont les membres ont été empêchés par Israël d'entrer dans le pays et de s'acquitter de leur mandat, de crainte qu'ils ne parviennent à établir la vérité qu'Israël s'efforce de cacher et qui, parfois, est mentionnée par certains journaux et certaines organisations internationales telles que l'organisation de M. Israel Shahak, qui s'occupe de droits de l'homme et droits civils.

29. Des actes de terrorisme ont été commis par Israël contre des civils palestiniens et arabes au-delà des frontières de la Palestine, jusqu'en Egypte. Des écoles, des hôpitaux ont été ainsi attaqués, des camps de réfugiés palestiniens au Liban et dans la région du Golan ont été détruits. On sait comment la ville de Kouneitra a été entièrement détruite. Mais tous ces actes de terrorisme commis par les autorités israéliennes ne font que renforcer la détermination du peuple palestinien de recouvrer ses droits spoliés.

30. Nous sommes persuadés, de même que la communauté internationale l'est aujourd'hui, qu'aucune paix durable et équitable ne sera établie au Moyen-Orient si les droits légitimes du peuple palestinien ne sont pas intégralement reconnus. L'ONU, en tant qu'instance internationale responsable au premier chef de l'établissement et du renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde, a l'obligation de redresser la situation injuste qui, depuis 26 ans, est imposée au peuple palestinien. L'ONU doit faire en sorte que soient mises en œuvre ses nombreuses résolutions affirmant les droits légitimes du peuple palestinien, au nombre desquels figure le retour de ce peuple dans sa patrie, et que la possibilité lui soit donnée de créer un Etat indépendant, libéré de la doctrine sioniste et raciste.

31. Le Qatar, son Gouvernement et son peuple appuient fermement le noble peuple de Palestine dans sa lutte en vue d'affirmer son existence politique et nationale, ainsi que son droit à l'autodétermination. Le cours de l'histoire est avec les peuples qui luttent dans toutes les parties du monde. Le peuple de Palestine triomphera, tout comme ont triomphé le peuple

de l'Algérie et d'autres peuples du tiers monde. Le droit et la justice seront restaurés.

32. M. BAROODY (Arabie saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Le maire de la ville de New York s'est plaint que les dispositions prises pour assurer la sécurité des diplomates des Nations Unies coûtent à cette ville quelque 700 000 dollars. Il a adressé un appel au Gouvernement fédéral du pays hôte pour lui demander d'aider la ville de New York en contribuant à des dépenses aussi extraordinaires.

33. A la fin des années 40, nous n'étions pas, pour la plupart d'entre nous, très favorables à l'idée d'établir à New York le Siège de l'Organisation des Nations Unies, et ce pour bon nombre de raisons sur lesquelles il serait superflu que je m'étende aujourd'hui. Ce sont essentiellement les sionistes qui ont agi pour que New York soit choisie comme siège de notre organisation. M. Nelson Rockefeller était disposé à les aider en mettant à notre disposition un emplacement qui, à un moment ou à un autre, avait abrité des abattoirs, au bord de l'East River. Le maire de la ville de New York devrait peut-être s'adresser à M. Rockefeller pour que celui-ci l'aide à faire face au déficit de la ville, épargnant ainsi un fardeau supplémentaire aux contribuables newyorkais. Je suis certain que M. Rockefeller pourrait déduire ce don de sa déclaration d'impôts.

34. Soyons francs. Pourquoi la ville de New York a-t-elle besoin de tant d'argent pour assurer la sécurité des diplomates des Nations Unies ? On n'a pas besoin de fonds de cette nature à Genève, où l'ONU et ses institutions spécialisées fonctionnent pourtant d'une façon très active dans la plus grande liberté et sans que les diplomates aient peur ? La réponse est bien simple : New York est la source même du mouvement sioniste depuis 1916. Si les sionistes se livrent à des manifestations, la ville tout entière tremble. Ils font appel aux sentiments des millions qui habitent cette ville. Et avec quels résultats ? Si les sionistes désapprouvent la politique intérieure de l'Union soviétique parce qu'il paraîtrait que les Soviétiques ne laissent pas tous les Juifs qui le souhaitent quitter leur patrie, ils manifestent, et les pages des journaux se remplissent de calomnies. Mais ils ne s'arrêtent pas là. Ils attaquent un immeuble de la mission soviétique où habitent des femmes et des enfants. Ces choses-là ne se passent pas à Genève.

35. Y a-t-il à s'étonner que nous ne soyons pas, à New York, là où nous devrions être ? Combien de sionistes y a-t-il dans le monde entier ? Ils ne constituent pas même une petite fraction de la population juive. J'ai demandé, un jour, à l'un de mes amis — un ami juif : "Pensez-vous qu'il y ait 20 ou 30 000 sionistes actifs ?" Il me répondit : "Vous exagérez. Il y en a à peine 5 000, qui ont endoctriné les juifs du monde en leur disant qu'ils devaient leur obéir au doigt et à l'œil."

36. Jamais on n'a vu, dans l'histoire, un si petit nombre avoir une influence aussi considérable, pouvant faire plier selon leur caprice un grand pays comme les Etats-Unis, avec 210 millions d'habitants. Ils en font ce qu'ils veulent. Et nos amis américains, y compris les Juifs qui ne sont pas sionistes, doivent passer par où ils veulent.

37. Qu'avons-nous fait aux grandes puissances pour qu'elles soutiennent le sionisme ? Elles le soutiennent depuis 1917, quand ce pays a été forcé de participer à la première guerre mondiale par nul autre que les sionistes, et que M. Brandeis a été nommé membre de la Cour suprême, pour calmer les sionistes, par nul autre que M. Wilson, alors président des Etats-Unis.

38. Je parle de cette question de Palestine depuis 50 ou 52 ans. Je me suis demandé, aujourd'hui, si j'aurais dû avoir un texte écrit relevant tous les faits que j'ai pu accumuler depuis 1925, lorsque je fis pour la première fois un pèlerinage à Jérusalem et y rencontrai feu le grand Mufti de Jérusalem — Dieu ait son âme ! Il avait quelques années de plus que moi et je me rappelle que son bureau était à la porte de la mosquée d'Omar, où nous nous étions rencontrés, moi, panarabe, lui, chef de la communauté musulmane de Jérusalem. Je lui dis que nous considérions que les Juifs étaient nos frères puisqu'ils étaient sémites. Il me répondit : "Oui, nos Juifs." Je dis : "Y a-t-il d'autres Juifs ?", ce qui montre combien j'étais ignorant alors. Il me dit : "Oui, les Juifs qui veulent convertir la Palestine au judaïsme, ceux d'Europe." Et c'était avant Hitler. Plus tard, j'ai appris qu'ils avaient été convertis au judaïsme au VIII^e siècle; leurs ancêtres n'avaient jamais mis les pieds en Palestine. "Peut-il y avoir la paix ?" lui demandai-je. Il me répondit : "Il n'y a pas de problème avec nos frères, les Juifs de Palestine. Notre problème vient des Juifs européens, dont les grandes puissances se servent pour coloniser cette partie du monde." J'ai cru qu'il exagérerait. C'était un homme engagé, que l'on a qualifié de terroriste. C'était un homme très bon. Il avait dû fuir d'un pays à un autre pour ne pas tomber entre les griffes des impérialistes. On a dit qu'il était pro-nazi parce qu'il se rendit à Berlin à l'époque d'Hitler. Que voulait-on qu'il fit ? Qu'il aille à Londres, à Paris, à New York ou à Washington, où on l'aurait emprisonné et peut-être tué ?

39. Pour la même raison, Churchill s'est allié avec nul autre que feu M. Staline. Et M. Churchill haïssait le communisme comme personne avant ou après lui. Mais lorsqu'on lui demanda pourquoi il s'était allié avec les Russes, il répondit : "Je m'allierais avec le diable, s'il le fallait, pour battre Hitler."

40. Mais certaines puissances, parmi vous, s'offensent si un Palestinien, à commencer par le feu grand Mufti de Jérusalem, se réfugie dans un autre pays pour faire en sorte que son peuple soit libéré d'un mandat qui n'est que du colonialisme masqué !

41. Y a-t-il deux poids, deux mesures ? Donnez-moi une raison valable pour laquelle les Palestiniens ne devraient pas se battre pour recouvrer leur foyer.

42. On a admis le terrorisme contre les nazis, où que ce fût, dans le maquis ou ailleurs. Les maquisards étaient des héros. Mais les Palestiniens sont des terroristes ? En vertu de quelle justice ?

43. J'ai posé cette question à maintes et maintes reprises. Je mets au défi d'y répondre ceux qui appellent les Palestiniens des terroristes. Qui a pris l'initiative de la violence en Palestine ? N'avez-vous jamais entendu parler de la bande Stern, de l'Irgoun Tzeva'i Leumi, de l'Haganah, des Palmach ? Etait-ce des anges qui volaient au-dessus de la Palestine ? Qui a tué Lord Moyne de sang-froid ? Qui a assassiné le

compte Bernadotte ? Qui a détruit l'hôtel du roi David ? Qui a pendu les soldats anglais aux branches des arbres de Palestine ? Et qui, enfin, a encerclé à l'aube un paisible village arabe, celui de Deir Yassein, avec une population de 250 à 300 habitants, et a massacré tous les êtres humains, et même les animaux — tout ce qui bougeait, tout ce qui courait — et a abattu tous les arbres, comme l'a fait Josué quand Josué s'est emparé de Jérusalem ?

44. Comment pourrais-je le savoir ? J'ai apporté ma bible, regardez ma bible. Je l'étudie depuis 50 ans. Je peux vous en citer tous les chapitres et tous les versets, et je mets quiconque au défi de dire que je me trompe. La violence est venue en Terre sainte par la faute de ces Européens d'Europe centrale et des sionistes d'Europe orientale dont les ancêtres avaient été convertis au judaïsme au VIII^e siècle de notre ère, et qui étaient originaires du nord de l'Asie avant de se disperser en tribus, au premier siècle de notre ère, pour s'établir dans ce qui constitue aujourd'hui la Russie méridionale en faisant le tour de la mer Caspienne.

45. "Celui qui commence le mal est plus tyrannique". Je ne suis pas en train de justifier la violence — loin de moi d'affirmer que la violence est nécessaire — non pas seulement en Terre sainte, mais partout dans le monde. L'homme est né pour mourir. Sa vie n'est pas longue. Qu'il meure en paix. Non, vous êtes venus de l'étranger, en utilisant le judaïsme — une noble religion — à des fins politiques. Vous n'êtes pas les premiers à utiliser la religion à des fins militaires. Je vous plains. Ne pensez pas que je vous haisse. Je prie Dieu pour qu'il vous guide.

46. Voilà ma bible. Au verset 22, chapitre II, de la Genèse, nous lisons qu'Adam était dans le jardin d'Eden et qu'Eve est née d'une côte d'Adam. Je n'entrerai pas dans les allégories bibliques. C'est un livre sacré. Chacun a le droit de croire en ce qu'il veut croire et ne pas croire en ce qu'il refuse de croire. Il n'y a pas de religion obligatoire. Donc, Adam et Eve, selon la Bible, ont été les ancêtres de toute l'humanité. Par conséquent, nul n'a de privilèges que l'autre n'a pas. Je m'adresse aux sionistes, non aux Juifs, car les Juifs n'ont jamais essayé d'utiliser la Bible à des fins politiques ou économiques.

47. Revenons à la Bible, versets 21 à 23 du chapitre XXII du Livre de l'Exode :

"Tu ne maltraiteras point l'étranger, et tu ne l'opprimeras point; car vous avez été étrangers dans le pays d'Egypte.

"Vous n'affligerez aucune veuve ni aucun orphelin.

"Si tu les affliges, et qu'ils crient à moi, certainement j'entendrai leur cri."

48. Vous êtes venus d'Europe occidentale et d'Europe centrale et vous avez tué non seulement des étrangers, mais vous avez tué les habitants de la terre. Et je vais vous surprendre : j'ai mentionné cela à nul autre que le Secrétaire d'Etat, M. Kissinger, lorsque je l'ai rencontré il y a quelques semaines. Je lui ai dit : "Savez-vous Monsieur Kissinger — peut-être pourrez-vous me corriger si je fais erreur — qui a quitté l'Allemagne durant le règne d'Hitler ? Surtout les gens riches et les gens influents. Autrement, il n'y

aurait pas eu de tuerie et de persécution contre les Juifs en Allemagne." Il m'a dit "Vous avez raison."

49. Très bien, retournons maintenant en l'an 70 de notre ère. Je ne me base pas uniquement sur des livres d'histoire, car j'ai passé des années à faire des recherches sur ce qui s'est passé dans la région du Moyen-Orient, et surtout en Palestine, puisque nous avons été les victimes de cette nouvelle forme de colonialisme. Les Romains avaient soif de pouvoir. A l'instar des Britanniques plusieurs siècles plus tard, ils ne se sont pas ingérés dans la tradition. Ces derniers ne voulaient pas angliciser leurs peuples coloniaux, tout comme les Romains ne voulaient pas romaniser les leurs. Ils se sont amendés auprès des Juifs, auprès de nos Juifs de Palestine. Rappelez-vous, il y avait des dirigeants juifs aux postes importants. Ils ne pouvaient pas leur faire de peine. Ils sont sémites comme nous, car les Arabes sont sémites, et nous sommes des gens tenaces. Enfin, les Romains ont dit : "La meilleure chose à faire est de détruire le pays." Cela se passait en l'an 70 de notre ère. Malheureusement, ils ont détruit le pays. J'y reviendrai plus tard. Qui a abandonné la Palestine ? On parle de la diaspora : les riches et les influents ! La masse des Juifs qui y vivaient sont demeurés en Palestine. Les Romains ne cherchaient pas noise aux gens simples, au paysan ou au petit commerçant. Ils en avaient contre les riches et les influents qui causaient des problèmes à l'empire romain.

50. Et un bon nombre de ces Juifs qui étaient en Palestine ont embrassé le christianisme. Ils sont devenus chrétiens, puis Byzance est entrée en scène et Byzance s'est dégradée. Elle n'a pas été à la hauteur des aspirations de la religion chrétienne qu'elle professait. Et il s'est trouvé que — il y a de cela 14 siècles — le prophète Mahomet est apparu dans notre région et les porteurs du flambeau de l'Islam se sont étendus vers l'ouest et bon nombre de chrétiens déçus ont embrassé la foi islamique.

51. Du point de vue ethnologique, les musulmans et les chrétiens de Palestine étaient les véritables sémites, les sémites primitifs.

52. Qui vint ensuite ? Les Juifs convertis.

53. Si quelqu'un dit un mot contre les machinations sionistes, il est traité d'"antisémite". Ils ont une religion sémite ! Mais les Anglais aussi ont une religion sémite, et cela ne les rend pas sémites. Les Français aussi ont une religion sémite, mais cela ne les rend pas sémites. Beaucoup de nos frères africains qui sont musulmans appartiennent à une religion sémite — qui est l'Islam — mais cela ne les rend pas sémites. Le sémitisme est un composite de mœurs, de la langue, des croyances, des intérêts communs dans une zone géographique.

54. Puis ils vinrent — eux, les descendants des habitants de l'hémisphère boréal. Leurs ancêtres n'avaient jamais vu la Palestine; pourtant ils ont le front de dire : "Nous sommes le peuple de la Terre sainte; nous sommes le peuple de la Palestine." Allons ! A qui voulez-vous en conter ? C'est un peu trop. Vous ne pouvez m'en faire accroire. Vous pouvez peut-être mystifier certains en jouant sur les émotions, mais vous ne sauriez nous bernier.

55. La propagande des sionistes dans ce pays qui nous reçoit est quelque chose dont je n'ai jamais vu

la pareille. Yasser Arafat s'est tenu à cette même tribune. Il ne manquait peut-être qu'un véritable rameau d'olivier qu'il aurait pu agiter sans que nous devions faire appel à notre imagination. Dans la meilleure tradition sémito-arabe, il a dit : "Je vous apporte le rameau d'olivier." Mais on l'a traité de terroriste". Non, seulement M. Tekoah, d'après ce qu'il a dit dans son discours. Il suffit de regarder toute la gamme de la presse parlée et écrite aujourd'hui, ou presque toute. Regardez ce titre : "Les Arabes ont jeté le masque. Ils refusent la paix et veulent la guerre." Ils se sont toujours enorgueillis de leur liberté d'expression, mais lorsqu'un certain général — je ne sais pas ce qu'il est : chef d'état-major ? je ne suis pas militaire — dit : "Ces sionistes nous entraînent trop loin; nous n'avons plus de chars", et ceci et cela, il provoque un tollé général de la part des sionistes : "Démission, Traître". C'est probablement un anglo-saxon, mais pas un khazar. "Traître", lui dit-on. Et les fonctionnaires du Pentagone disent que les expéditions d'armes accrues à Israël laissent dépourvues certaines unités militaires des Etats-Unis.

56. Je pense que ce qu'ils pourront faire, c'est boycotter le *New York Times*. Le *New York Times* est une propriété juive. Ne croyez pas que c'est drôle : ils le boycotteront. Sulzberger — pas le Sulzberger actuel, pas le correspondant, mais l'un des propriétaires — a dit une fois — il y a 20 ou 30 ans; j'ai oublié quand; mais je l'ai noté — "Soyons de bons Américains; nous ne voulons pas être sionistes." De même Morgenthau, le Juif américain, l'un des diplomates les plus éminents envoyés en Turquie en 1917, a dit dans ses mémoires — je regrette de ne pas avoir son livre, j'aurais pu vous en lire un chapitre — : "Nous sommes Américains avant tout. Notre religion est une chose à discuter entre nous et notre conscience."

57. La plupart des Juifs s'identifient à leur pays de naissance ou d'adoption; mais ces sionistes veulent que tous les Juifs se déclarent Israéliens. Pourquoi ? C'est une psychose. C'est pour cela qu'ils me font de la peine. C'est une psychose de la part de ces sionistes, de leurs dirigeants. La meilleure description qu'on puisse donner de cette psychose nous est fournie par un passage d'un livre de Morris Samuel, l'écrivain juif qui a été couronné tant de fois par le *B'nai Brith*. Il était très révérent en tant qu'auteur et je dois dire que c'était un très bon écrivain en anglais. A propos, il était sioniste. Si le livre n'a pas encore été volé des bibliothèques; je peux vous en fournir un exemplaire. Il disait :

"Nous les Juifs, nous les destructeurs, nous resterons destructeurs à jamais. Rien de ce que vous ferez ne satisfera nos besoins et nos exigences. Nous détruirons à jamais car il nous faut un monde qui soit le nôtre."

Voici ce qu'écrivait cet éminent auteur. Voulez-vous connaître le nom de l'éditeur ? Harcourt Brace and Company, New York, 1924. Comment aurait-il pu écrire une telle chose s'il n'avait pas été psychopathe ? "Nous voulons tout détruire afin d'avoir un monde qui soit le nôtre."

58. Je réfléchis et médite sur cette question depuis quelque 50 ans et j'en suis venu à la conclusion suivante : certains sionistes croient, ou veulent faire croire, que Jésus de Nazareth était un faux prophète — qu'il n'est pas le Messie. Je me souviens d'un très

gentil tapissier de mes jeunes années : c'était un Juif; il venait chez nous à cette époque pour refaire les matelas. C'était un Juif; il s'appelait Aslan et, parce qu'il était vieux, je l'appelais oncle Aslan — j'avais alors sept ou huit ans. C'était avant la première guerre mondiale. Je lui demandais : "Le Messie est-il venu ou non ?" Mais il ne venait jamais. Et ma grand-mère me grondait, elle me disait : "Laisse-le tranquille." Nous respections ses habitudes alimentaires : il ne voulait d'œufs frits que dans une casserole de terre avec de l'huile d'olive — pas avec du samna, notre beurre. Nous l'aimions bien et je l'appelais oncle Aslan à cause de son grand âge. Il me disait : "Non, mon fils, il n'est pas encore venu."

59. Ainsi, les sionistes veulent faire croire qu'ils attendent toujours le Messie.

60. Un libéral juif — j'entends par libéral large d'esprit; ce n'était pas un radical — m'a dit une fois ceci : "Savez-vous ce que pensent certains de nos radicaux dans leur sottise ? Ils pensent que le Messie ne viendra pas avant que les Juifs ne gouvernent le monde." Très bien, ils ont le droit de penser que pour gouverner le monde ils doivent occuper la Palestine et qu'alors le Messie viendra. Mais pourquoi toute l'humanité devrait-elle les suivre et croire ce qu'ils croient ? Nous, qui que nous soyons, musulmans ou chrétiens, nous croyons dans le Christ. Le saint Coran dit que le Christ est d'essence divine. Certaines Eglises catholiques et protestantes — pas toutes, certaines ne sont pas conformistes — sont allées jusqu'à dire que Jésus est le fils de Dieu. Bien sûr, nous sommes tous enfants de Dieu, mais ils disent qu'il est encore plus qu'un fils de Dieu.

61. Je n'ai pas l'intention de faire de la théologie. Je voudrais simplement dire que, s'ils doivent occuper Jérusalem pour attendre l'avènement du Messie, nous n'avons plus qu'à nous suicider.

62. Voilà un demi-siècle que je parle de cette question; j'en parlais 20 ans avant que les Nations Unies ne soient créées. J'ai écrit pour *Asia Magazine* ici, à New York; j'ai écrit pour *The New Statesman and Nation*. Dans les années 40, et même avant, j'ai souvent exercé ma verve sur cette question. En 1944 j'ai pris la parole à Town Hall avec quelques sionistes; je m'étais trouvé coincé ici au cours de la seconde guerre mondiale. Je ne savais pas que j'allais être le seul Arabe qui allait parler à cette occasion. En 1944, 14 sionistes étaient venus ici. C'étaient des sionistes influents, et les Britanniques les avaient envoyés ici pour qu'ils endoctrinent le peuple américain. Vous savez où se trouve Town Hall : à la 43^e rue et sixième avenue; celle que l'on appelle maintenant l'avenue des Amériques. Comme je viens de le dire, j'étais le seul Arabe à me trouver là avec 14 sionistes. La salle m'a conspué. Je leur ai demandé : "Que vous ai-je fait ? Pourquoi me conspuez-vous ? Quelques personnes dans la salle — des Juifs, j'en suis certain — ont dit : "Donnez à cet homme sa chance." Je dirai que c'était la première fois que j'entendais le mot "break" utilisé en américain dans le sens de "chance". Et je suis arrivé à dire ce que j'avais à dire en dépit du fait qu'il y avait 14 sionistes et que j'étais le seul Arabe.

63. Telle est la façon dont les sionistes endoctrinent le peuple américain. Nous n'avons rien contre les

Juifs. Certains de nos meilleurs camarades de classe étaient Juifs et leur souvenir m'est toujours cher.

64. Dois-je poursuivre ? Il y a d'autres orateurs. J'entends des rires. Ne riez pas; il n'y a pas matière à rire, mais à pleurer.

65. J'ai demandé à mon bureau de rechercher les 15 ou 20 discours que j'ai déjà faits sur ce sujet à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. Je ne vais pas harasser l'Assemblée en lui lisant tous ces discours. Mais j'ai marqué certains passages que je souhaite lire parce qu'ils sont encore d'actualité. Je ne prétends pas être prophète; je prétends seulement être un enfant de la région, avoir vu les choses et en apprendre encore. C'est par une analyse de la question que je suis parvenu à mes conclusions. Vous, les sionistes qui vous trouvez ici dans le fauteuil d'Israël, vous pouvez vous-mêmes en être juges. Je ne vous déteste pas, je ne vous hais pas non plus. Au contraire, je vous plains. Regardez cet homme assis là, tout seul, tout isolé; après tout, c'est un être humain.

66. Voici ce qu'a dit Baroody — le même Baroody — au Conseil de sécurité le 20 octobre 1966 :

“Le Tout-Puissant a-t-Il donné aux sionistes un titre de propriété leur accordant le droit de posséder la Palestine ? Je répète : Le Tout Puissant a-t-Il donné aux sionistes un titre de propriété leur accordant le droit de posséder la Palestine ? S'Il l'a vraiment fait, pourquoi les sionistes ne distribuent-ils pas ce document sacré aux membres du Conseil aux fins de vérification ? Dieu, Allah en arabe, que Son Nom soit révérend et glorifié, ce même Dieu, Créateur de l'univers et de tous les peuples de la terre, a-t-Il distribué des terres à divers groupes religieux ou communautés à la surface de notre planète ? S'Il l'a fait, pourquoi n'en fournissent-ils pas les preuves ? Où sont ces preuves ? Ou se peut-il que Dieu ait seulement choisi de donner la Palestine aux sionistes et de laisser les autres nations du monde s'emparer de territoires par la conquête ?...

“D'autre part, Dieu a-t-il donné à certaines puissances occidentales, en particulier au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, procuration pour aider les sionistes à conquérir la Palestine par la force des armes, à déraciner le peuple autochtone de Palestine, l'arrachant à sa terre natale pour le parquer dans des camps dispersés autour des frontières artificielles de l'usurpateur, comme si ces frontières étaient des lignes de démarcations nettement tracées dans le prétendu titre de propriété d'origine divine ? Pourquoi ces puissances temporelles, qui semblent s'être nommées elles-mêmes agents de Dieu, n'exhibent-elles pas leur prétendue procuration pour que le Conseil puisse l'examiner ? Nous avons ici une commission de vérification des pouvoirs.

“Il n'existe aucun titre, aucune procuration pour prouver le caractère légitime des prétentions sionistes sur la Palestine. L'usurpation de cette terre malheureuse a été effectuée par ceux qui croient toujours que la force prime le droit, tandis que la justice continue de mendier devant les portes des Nations Unies et de frapper à la porte de la salle du Conseil au nom de ceux qui ont été chassés de leur pays, qui ont été enfermés dans des camps, qui vivent de maigres rations et dont chacun est un

volcan humain en puissance, qui, tôt ou tard, fera forcément éruption, apportant de nouvelles souffrances, de nouvelles tristesses à cette terre où Jésus, le Prince de la paix, avait déclaré que Dieu est amour, à cette terre où les sionistes européens, au mépris du noble message d'Esaié, le grand prophète, cité par M. Goldberg”

— Notre ami, M. Goldberg, était à l'époque représentant des Etats-Unis aux Nations Unies. —

“se sont servis d'armes mortelles pour massacrer et disperser leurs frères en humanité. Quelle duperie !

“... Ce qui s'est passé, c'est que les habitants autochtones de la Palestine ont été ignominieusement trahis et qu'au lieu de redresser leur erreur, ces puissances occidentales continuent de dénier à ceux qu'elles ont trahi le droit de disposer d'eux-mêmes, en se servant de prétextes fabriqués de toutes pièces qui ne sauraient tromper quiconque possède le moindre grain de bon sens.

“ “A l'Eternel appartient la terre et ce qui l'emplit, le monde et ceux qui l'habitent”. Je cite le premier verset du psaume XXIV de David révérend des Juifs comme des Arabes. Dieu n'a pas émis de titre de propriété; Il n'a donné de procuration à personne,... Les revendications du sionisme politique militant à l'égard de la Palestine, fondées sur des questions religieuses, raciales, historiques ou humanitaires ne valent rien et sont insoutenables...

“Connaissant le tempérament du peuple arabe et ayant étudié à fond cette question depuis 46 ans” — je parle de 1966 et il faut donc ajouter huit ans de plus c'est-à-dire depuis 54 ans maintenant — “je crois que j'étais en droit de développer cette thèse à l'intention de ceux qui, en raison de leurs multiples devoirs et obligations, n'ont guère le temps d'aller à la racine du problème. Par votre intermédiaire, Monsieur le Président, et avec la permission des membres du Conseil, puis-je lancer cet appel dans lequel je propose une solution à ce problème épineux : Américains et vous, Européens de l'Ouest, ouvrez grandes vos portes pour accueillir à leur retour ces sionistes que vous avez encouragés à partir, car vous ne pouvez plus vous permettre, comme certains l'ont fait naguère, de faire de la discrimination contre les Juifs, pour des raisons de religion, ni contre quiconque, en raison de la couleur de sa peau. La discrimination raciale, l'intolérance religieuse sont des pratiques détestables aux Etats-Unis comme dans les autres pays occidentaux. Dieu merci, nous n'avons connu ni l'une ni l'autre dans notre histoire”

67. Puis-je lire des passages de la déclaration que j'avais faite devant la Commission politique spéciale le 9 novembre 1966, il y a de cela huit ans et quelques jours :

“La solution du problème des réfugiés de Palestine consiste à donner aux sionistes européens la possibilité d'être rapatriés vers le monde occidental d'où ils sont venus. Donnez-leur l'occasion de se réinstaller ailleurs, notamment en Amérique, où plusieurs millions de Juifs mènent une vie confortable sans craindre un jour d'être persécutés, et vous verrez que les sionistes seraient fort heureux de quitter cette forteresse qu'est Israël, dont les

remparts seront abattus tôt ou tard par les combattants de la liberté palestiniens.

“... On ne devrait plus permettre à ces dirigeants sionistes d'exploiter les sentiments religieux des Juifs qui, par leurs efforts, récoltent le fruit de leur travail et mènent une existence heureuse dans les pays dont ils sont citoyens loyaux...”

“D'après des estimations faites par Israël, la Palestine ne contient que 17 p. 100 des Juifs du monde. La Palestine a une superficie très limitée et ne saurait absorber de nouveaux immigrants étrangers sans compromettre son économie. Par conséquent, le rêve qui consiste à réunir tous les Juifs en Terre Sainte a été détruit par la réticence de la majorité des Juifs à renoncer à leurs nationalités respectives et à quitter les pays où ils vivent en paix pour vivre dans un pays constamment assiégé, perpétuellement exposé à des conflits [importants] dont les conséquences pourraient être graves... Qu'on sache que 90 p. 100 des Juifs, qui ont été invités par les sionistes” — au cours des 20 dernières années — “à émigrer en Palestine, sont moins disposés que jamais à se laisser tromper par toute cette publicité sioniste, à laquelle se prêtent tous les moyens d'information,”

publicité à ce jour encore utilisée sans succès.

“Les militants sionistes du pays hôte — je veux dire : de l'ONU — ne représentent qu'un petit pourcentage de la communauté juive américaine... mais ils sont maintenant si bien organisés qu'ils peuvent avoir une influence sur les législateurs et les autres hauts fonctionnaires de ce pays. Cela ne devrait pas nous concerner, nous Arabes, [ce qu'ils font aux Etats-Unis et dans d'autres pays occidentaux]... si ces politiciens, ces hauts fonctionnaires ne contribuaient pas à aggraver les relations entre les puissances occidentales et les pays arabes.

“Dans la mesure où nous déplorons les interventions d'un Etat dans les affaires internes d'un autre Etat, ouvertement ou par subterfuge, il nous faut reconnaître que les puissances occidentales continuent à aider l'Etat artificiel qu'elles ont créé en Palestine aux dépens des habitants autochtones de cette terre, afin de se donner un motif et un prétexte pour s'ingérer dans nos propres affaires.

“... Nos avertissements sont demeurés sans effet; aucun gouvernant arabe n'acceptera ni n'osera accepter de compromis avec l'Etat d'Israël... car tôt ou tard, s'ils le faisaient — mais il ne s'en trouve pas pour le faire — ils seraient assassinés par leurs concitoyens...”

“Croyez-vous qu'il me soit agréable, Monsieur le Président, de me faire ainsi l'écho de l'état d'esprit intraitable des Arabes de Palestine et de leurs frères qui viendront inévitablement à leur aide ? Au contraire, cela m'est très désagréable, car je suis entièrement acquis aux buts des Nations Unies... mais, d'un autre côté, je faillirais à mon devoir envers l'Organisation des Nations Unies si je gardais le silence ou si je faisais abstraction du problème qui se pose.”

Le Président prend la présidence.

“Le monde n'a pas encore atteint l'étape où la fraternité l'emportera sur les différences religieu-

ses, idéologiques ou ethniques. Malheureusement, nous ne vivons pas encore sous un gouvernement mondial. Tant que l'humanité sera divisée en peuples différents, aucune grande puissance — ni l'Organisation des Nations Unies agissant collectivement — ne peut demander à un peuple de renoncer à son identité nationale...”

“Nous vivons sur une terre où les gouvernements, grands ou petits, brandissent encore leurs armes. Nous voyons des grandes puissances épouser sans discernement la cause d'un peuple étranger aux dépens d'un autre peuple, comme cela s'est produit en Palestine...”

“La politique de force n'est plus une solution pour les grands maux qui affligent le monde aujourd'hui, et les alliances militaires ne sont plus des garants de paix...”

“Je voudrais m'adresser enfin à tous les Juifs, qui sont nos frères, Arabes et non-Arabes. Les Arabes ne s'opposent pas aux Juifs pour des raisons de religion ou de croyances; au contraire, nous révérons le même Dieu universel. Notre ennemi, c'est le sionisme politique, car c'est le sionisme politique qui est responsable de la situation troublée que connaît cette région et de l'exode des Arabes de Palestine. Il n'est pas trop tard pour que les sionistes militants, quelle que soit l'ardeur qui les anime encore, se demandent si leur espoir, leur rêve de réunir tous les Juifs en Palestine est réalisable...”

“... un Arabe n'a pas besoin de reprendre les paroles de Jérémie... pour avertir les Juifs du sort qui les menace aujourd'hui en Palestine. Ce sont sans doute les innocents qui souffriront le plus, à moins que l'humanité — espérons-le — ne réussisse un jour à supprimer toutes les barrières entre les peuples et les nations.

“Qu'il me soit permis, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, d'adresser un appel aux gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et des autres puissances occidentales pour qu'ils renoncent à une politique qui n'a pu jusqu'ici ramener la paix en Terre Sainte — une politique qui, si elle n'est pas abandonnée, ne permettra plus aux hommes de vivre dans la fraternité universelle.

“... Aucune solution politique ne saurait être trouvée si les réfugiés ne retournent pas dans leur patrie².”

68. Je voudrais encore citer quelques passages, moins longs cependant que ceux que je viens de lire. Le 26 juin 1967, il y a plus de sept ans, je déclarais ce qui suit devant l'Assemblée générale :

“Il me semble que les Israéliens savent, au plus profond de leur cœur, qu'ils sont capables de jouer le rôle de Samson en faisant s'écrouler l'édifice de la communauté internationale non seulement sur leurs têtes, mais aussi sur celles de tous les humains. “Faites ce que nous voulons, sans quoi l'humanité disparaîtra, nous y compris”; voilà quelle est la philosophie d'intransigeance qui anime le sionisme occidental. Aucun discours de M. Eban ou de M. Eshkol ou d'un autre de leurs dirigeants ne saurait le dissimuler.

“La paix du monde est en jeu. Toute paix sans justice est une paix fallacieuse, une paix artificielle.

Une paix imposée n'est pas la paix. La paix du tombeau n'est pas la paix. Si les Israéliens ont encore un grain de sagesse en ce qui concerne leur survie, ils liront le livre de Jérémie, les lamentations de Jérémie dans la Bible. Jérémie, grand prophète, prophète juif, les a mis en garde pour qu'ils ne soient pas trop arrogants, pas trop sûrs de remporter la victoire contre Nabuchodonosor. Il s'agit d'une partie de la première Diaspora, parce que le roi de l'époque n'a pas écouté les avertissements et les admonitions de Jérémie³."

69. Voici la dernière des citations que j'ai choisies dans mes discours sur la question de Palestine. C'est ce que j'ai dit le 21 juillet 1967 :

"M. Eban a parlé de la souveraineté d'Israël et de l'obligation pour les Etats arabes de respecter cette souveraineté. Mais qu'en est-il de la souveraineté du peuple autochtone de Palestine ? Sous le mandat britannique, celui-ci n'avait-il pas un droit de souveraineté garanti par le Traité de Versailles ? Où est, aujourd'hui, la souveraineté du peuple arabe de Palestine ? Oubliez qu'il s'agit d'Arabes. C'est le peuple de Palestine qui vit dans le pays depuis des siècles. Qu'en est-il de sa souveraineté ?

"En expliquant son vote, M. Eban nous a parlé de la destinée humaine universelle; or, cette destinée ne saurait s'accomplir par l'établissement d'un Etat qui a violé les droits fondamentaux du peuple palestinien. Oubliez qu'il s'agit d'Arabes. Les Juifs auraient pu affirmer cette destinée humaine universelle à laquelle faisait allusion M. Eban en vivant avec leurs frères musulmans et chrétiens, et non pas sous le drapeau d'un mouvement qui s'est servi d'une noble religion pour justifier ses fins politiques...

"Pour affirmer cette destinée humaine universelle à laquelle M. Eban s'est référé, les Juifs, les chrétiens et les musulmans auraient pu vivre fraternellement, sans pour autant se soumettre à un drapeau étranger hissé par les sionistes occidentaux d'Europe à leur arrivée en Palestine. Cette question de Palestine est maintenant vieille de 20 ans et ce ne sont malheureusement pas des résolutions de cette assemblée ou du Conseil de sécurité qui la résoudreont. Elle ne sera réglée que lorsque les Juifs de Palestine comprendront qu'ils ne peuvent imposer la paix au peuple autochtone de Palestine, pas plus d'ailleurs qu'aux gouvernements arabes qui en sont les porte-parole. Ce n'est que lorsqu'ils oublieront le drapeau d'Israël qu'ils pourront vivre en frères dans ce pays sans ce drapeau étranger. Alors, et alors seulement, les chrétiens, les musulmans, les juifs et les autres pourront cohabiter dans un pays appelé Palestine⁴."

70. Ceci est mon humble apport à l'examen de ce point de l'ordre du jour. Il n'y a rien de nouveau, mais je voudrais répéter une suggestion que j'ai déjà faite. J'ai parlé du drapeau. Bien des gens ont marché à la mort pour ce chiffon qui symbolise les aspirations d'un peuple, qu'elles soient réalisables ou non. J'ai suggéré un jour qu'un drapeau orné d'un croissant devait flotter sur la Palestine. Je me rappelle que lorsque j'étais enfant, on me disait de faire un vœu lorsque je voyais le croissant parce qu'en regardant vers le ciel, au-delà du croissant, il y a Dieu. Le croissant

est le symbole du Moyen-Orient. Il a été adopté par bon nombre de nations du Moyen-Orient. Ce sont évidemment des pays musulmans. Mettons à l'intérieur de ce croissant le symbole que révèrent nos frères juifs, l'étoile de David, les deux triangles. Puisque la Palestine est le berceau des trois religions, ou plus exactement est liée aux trois religions monothéistes, mettons également une croix à l'intérieur du croissant. Aurez-vous le courage de vous libérer de cette psychose ? La distance n'est pas grande; même ici, dans cette salle, tournez-vous vers vos frères de Palestine, oubliez d'où vous venez, nous oublierons d'où vous venez. Que vous veniez d'Europe septentrionale ou d'ailleurs, vous êtes Juifs, vous êtes nos frères. Tendez-nous la main et nous la prendrons. Nous voulons la paix, autrement il y aura une explosion. Vous ne voulez pas de Masada et si vous pensez que vous pouvez triompher des Arabes, rappelez-vous que le monde arabe s'étend depuis l'Atlantique — le Maroc et la Mauritanie — directement, en passant par toute l'Afrique du Nord, jusqu'à la péninsule arabique.

71. Ceci est le monde arabe; mais le monde musulman continue, il s'étend à l'Iran, au Pakistan, au Bangladesh, et même aux provinces septentrionales de l'Afghanistan et de la Turquie. Vous ne pouvez pas jouer avec le monde musulman. Les musulmans ne font qu'un dans la question de Palestine. Laissez de côté les Arabes; est-ce que vous pouvez faire sauter le monde musulman, vous et vos alliés ? Les sionistes veulent-ils continuer de comploter contre nous parce que nous nous trouvons être les bénéficiaires des largesses de Dieu qui nous a donné le pétrole ? Comme je l'ai dit en Commission politique spéciale, si quelqu'un veut prendre le pétrole par la force, qu'on n'oublie pas que nous avons existé pendant 6 000 ans et que nous n'avons le pétrole que depuis 60 ans. Nous reviendrons sous nos tentes, nous rentrerons dans nos cavernes et nous vivrons la tête haute. Et si nous mourrons et devenons des martyrs, le monde arabe ne sera pas détruit à moins de faire sauter la planète. Et alors, peu importe qui survivra !

72. M. KANTÉ (Mali) : Si les séquelles de la dernière guerre mondiale ont disparu en Europe et en Amérique, elles continuent toutefois à persister en Afrique et en Asie. La crise du Moyen-Orient, la longue guerre d'Indochine, les tensions en Asie du Sud-Est et les confrontations armées en Afrique australe en sont des illustrations aussi bouleversantes que déchirantes.

73. Le tiers monde ne semble donc pas être concerné par cette détente que l'on clame tant, et notamment dans cette enceinte. Celle-ci reste encore l'apanage des seuls grands. C'est dire que l'ONU, qui a été jusqu'ici dominée par certains intérêts, n'assume pas correctement sa mission de sauvegarde et de maintien de la paix. Elle s'est même impliquée dans certains conflits qui continuent à endeuiller le monde.

74. En inscrivant la question de Palestine à son ordre du jour, l'Assemblée générale a certainement voulu rompre avec ce passé d'errements et de compromissions.

75. En effet, la persistance de la grave crise du Moyen-Orient résulte essentiellement du fait de l'implication de notre organisation dans les tractations qui ont abouti à la création de l'Etat d'Israël.

Et c'est pourquoi elle s'est évertuée en vain, et 25 ans durant, à lui trouver un hypothétique règlement.

76. Le problème palestinien, qui est à la base de cette crise, a toujours été traité non seulement partiellement mais comme élément secondaire de la question. On abordait de ce fait ses aspects dits humanitaires en feignant d'ignorer ses aspects fondamentaux, c'est-à-dire politiques et juridiques.

77. Et comme l'a dit dans son importante et pathétique déclaration du 13 novembre 1974 le président Yasser Arafat, commandant en chef de la révolution palestinienne, la crise du Moyen-Orient n'est pas effectivement une guerre de frontière entre l'Etat sioniste et ses voisins arabes. Elle est née, reconnaissons-le, de la frustration du peuple palestinien de ses droits nationaux.

78. Comme vous le savez, l'idée de la création de l'Etat théocratique d'Israël remonte à la fin du siècle dernier. Elle est née à la suite des pogromes et des persécutions dont les Juifs ont été victimes à travers l'Europe. Le Congrès de Bâle de 1897, réuni sur l'initiative de Theodor Herzl, pionnier du sionisme, en fit son programme.

79. Il s'agissait à l'époque beaucoup plus de l'établissement d'un sanctuaire spirituel pour les Juifs que de la création d'un Etat à proprement parler.

80. L'idéologie sioniste qui a engendré Israël n'est donc pas née parmi les Juifs restés en Palestine, mais bien dans la diaspora en Europe. Elle est fondée sur la fameuse loi du retour. Ses précurseurs n'avaient au départ aucune idée du territoire sur lequel devait être établi le foyer national juif qu'ils revendiquaient. Theodor Herzl lui-même ne s'en préoccupait pas encore. Et Weizmann, son successeur, disait à qui voulait l'entendre qu'ils ne cherchaient qu'un "sanctuaire religieux".

81. Les Juifs de la diaspora se partageaient entre deux tendances : le sionisme, d'une part, et le socialisme diasporien dit de Bund, d'autre part. La première préconisait le retour à la Terre promise, alors que la seconde optait pour l'assimilation et l'intégration des Juifs dans leurs Etats de résidence en Europe. Les deux tendances devaient se fondre plus tard, et le sionisme militant domina le mouvement.

82. Il a fallu donc attendre le début du xx^e siècle pour voir le mouvement sioniste se préoccuper du lieu d'implantation de son foyer national. Son choix s'est porté tout d'abord sur les Etats-Unis, où ont émigré la majorité des Juifs d'Europe, ensuite sur l'Amérique latine, puis sur l'Afrique, et enfin seulement sur la Palestine.

83. Herzl est mort en 1904 et Weizmann a pris la direction du mouvement sioniste. Les efforts de ce dernier auprès du Gouvernement britannique ont abouti, en pleine guerre, le 2 novembre 1917 exactement, à la célèbre Déclaration de lord Balfour, alors secrétaire aux affaires étrangères, qui stipulait :

"Le Gouvernement de Sa Majesté regarde avec faveur l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif..."

84. Il faut mentionner ici que Weizmann avait auparavant échoué auprès du Sultan de l'Empire ottoman et du Kaiser allemand dans ses démarches pour

obtenir l'établissement en Palestine d'un foyer national juif.

85. La Déclaration Balfour viole non seulement le Protocole de Damas de 1915, mais aussi l'Accord conclu entre Sir Henry McMahon, alors représentant britannique en Egypte, et le chérif Hussein, émir de la Mecque à travers l'échange de lettres auquel ils ont procédé le 24 juillet 1915 et le 10 mai 1916 et aux termes desquelles les Arabes s'engageaient aux côtés des forces alliées contre la promesse de la part de ces derniers de leur accorder leur indépendance dès que l'ennemi serait vaincu.

86. Les premiers honorèrent leurs engagements. Mais en retour, les alliés renièrent les leurs et hypothéquèrent l'avenir des Etats arabes en prenant en considération les revendications sionistes.

87. L'Accord Sykes-Picot du 16 mai 1916 avait déjà démembré le Moyen-Orient entre les Français et les Anglais, qui l'avaient occupé militairement. La Conférence de la paix des puissances alliées, à Paris, a consacré ce partage.

88. Le 24 juillet 1922, la Société des Nations avait confié par un mandat illégal la tutelle de la Palestine à la Grande-Bretagne. En effet, l'article 4 de ce mandat reconnaissait l'Agence juive comme un pouvoir, en violation des articles 22 et 28 de son pacte.

89. La Palestine comptait alors quelque 80 000 Juifs contre un peu plus de 750 000 Arabes. Musulmans, chrétiens et juifs y vivaient en bonne intelligence et contractaient même des alliances. La terre était généreuse et la paix régnait dans tous les foyers.

90. C'est à la faveur du Mandat britannique que l'infiltration sioniste s'intensifia en Palestine. Les protestations des Arabes n'y purent rien.

91. Mais à la veille de la seconde guerre mondiale, pour empêcher que les Arabes ne basculent dans le camp de l'Axe, la Puissance mandataire publia en 1939 ce que l'on appelle le Livre blanc⁶, dans lequel elle promettait de proclamer l'indépendance de la Palestine dans les 10 ans qui suivraient. Ce document limitait l'immigration juive en Palestine et réglementait les transactions domaniales, prétendument au profit des autochtones, c'est-à-dire des Arabes palestiniens.

92. En dépit de ces engagements, notamment des Livres blancs de 1930 et 1939, l'immigration clandestine juive s'est poursuivie. Mieux, on argua de l'avènement du nazisme pour intensifier l'exode des Juifs allemands vers la Palestine. Les autorités mandataires y favorisèrent les capitaux sionistes.

93. Une police juive fut créée. C'était l'embryon de la Haganah et des groupes terroristes de l'Irgoun et du Stern de triste mémoire.

94. Des mouvements de protestation furent organisés par les Palestiniens. Des grèves générales furent déclenchées et se poursuivirent six mois durant.

95. Les Arabes palestiniens avaient proposé en vain à la table ronde de Londres, le 10 septembre 1946, la formation d'un exécutif provisoire de 10 membres, dont 7 Arabes et 3 Juifs, et l'élection au suffrage universel d'une assemblée constituante, la liberté de religion et la proclamation de l'Etat palestinien le 31 décembre 1946.

96. Il est vrai que le "Programme Biltmore", qui préconisait ouvertement de faire de la Palestine un Etat juif soi-disant intégré dans les structures du nouveau monde, avait déjà été adopté en 1941 par le Comité américain pour les affaires sionistes réuni à New York.

97. La répression s'abat donc sur les Palestiniens. Plus d'un millier y perdent la vie. Un grand nombre de rescapés prennent alors le maquis, le Mouvement de libération de la Palestine est créé et la grande révolution palestinienne prend le départ.

98. Le cycle de la violence s'installe dans le pays. Le peuple palestinien doit faire face à la fois aux forces armées de la Puissance mandataire et aux groupes paramilitaires juifs de la Haganah, de l'Irgoun et du Stern. C'est dans ce chaos et dans cette confusion que la Grande-Bretagne s'adresse, le 2 avril 1947, à l'ONU pour proposer l'évolution du statut de la Palestine⁷. La première session extraordinaire de l'Assemblée générale se réunit moins de trois semaines plus tard. Par sa résolution 106 (S-I), l'Assemblée crée une commission d'enquête, la Commission spéciale pour la Palestine, et à sa deuxième session elle établit la Commission *ad hoc* chargée de la question palestinienne⁸. Le 21 août 1947, la Commission spéciale dépose son rapport⁹ dans lequel elle propose, en violation du paragraphe 2 de l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, un plan de partage de la Palestine qui préconise la création sur le territoire de trois entités, à savoir un Etat palestinien, un Etat juif et une enclave internationale, Jérusalem, qui devrait être administrée par l'ONU.

99. Alors que le Gouvernement britannique avait annoncé, le 13 novembre 1947, que l'évacuation de ses troupes commencent le 14 mai 1948 pour prendre fin le 1^{er} août 1948, l'Assemblée générale, réunie en session ordinaire, adoptait, le 29 novembre 1947, le plan de partage de la Palestine [résolution 181 (II)] qui attribuait 55 p. 100 des terres à la minorité juive, laquelle ne représentait qu'un tiers de la population et ne possédait en propriété que 5,67 p. 100 des terres. Rappelons ici que le plan de partage de la Palestine a été adopté par 33 voix contre 13 dont les pays arabes et l'Inde. Dix pays se sont abstenus

100. L'Assemblée générale créait, le 29 novembre 1947, une commission de cinq membres pour suivre l'application du plan de partage tel qu'il était prévu au paragraphe 1 de la section B de la première partie de la résolution 181 (II). Cette commission devait tenir trois séances infructueuses.

101. Le 14 mai 1948 au soir, Ben Gourion proclamait la naissance de l'Etat d'Israël alors que la résolution 181 (II) stipulait, au paragraphe 3 de la section A de la première partie que les Etats constitués sur le territoire de la Palestine commenceraient d'exister deux mois après l'évacuation des forces armées de la Puissance mandataire, mais d'aucune façon plus tard que le 1^{er} octobre 1948. La supercherie se passe de commentaire.

102. Et, comme on devait s'y attendre, la Haganah, l'Irgoun et le Stern se sont mis en action. Le terrorisme juif atteint son apogée. Les maisons sont dynamitées, les villages sont rasés au bulldozer. Le massacre des populations est systématisé. Il est symbolisé désormais par l'extermination de sang-froid des habi-

tants du village martyr de Deir Yassin, le Lidice du Moyen-Orient. C'est l'exode de plus d'un million de Palestiniens vers les pays arabes voisins, laissant derrière eux terres, biens et sépultures des ancêtres, pourchassés par les tueurs du sionisme international. Ils représentaient alors deux tiers de la population du pays et possédaient près de 95 p. 100 des terres. Beaucoup d'enfants et de vieillards ont péri sur la route de l'exode. Des familles ont été disloquées et ne seront plus jamais reconstituées. Voilà comment se sont comportés les rescapés des camps de la mort au lendemain de la seconde guerre mondiale.

103. Ce sont là les faits dans leur réalité historique. Bien que ce bref rappel puisse paraître quelque peu fastidieux, il était sûrement nécessaire pour mieux éclairer le grave problème qui fait en ce moment l'objet de nos débats et pour nous faire mieux saisir la tragédie du peuple palestinien que nous abordons pour la première fois.

104. Comme nous venons de le voir, Israël est un fait colonial et les motivations du sionisme international restent impérialistes. Écoutons à cet égard son grand idéologue Theodor Herzl :

"Au cas où la Palestine deviendrait le futur Etat juif, nous [il faut entendre par là les sionistes] constituerons pour l'Europe, là-bas, un morceau de rempart contre l'Asie; nous serons la sentinelle avancée de la civilisation contre la barbarie."

N'est-ce pas au nom de cette même civilisation que l'Asie, l'Amérique latine, l'Afrique et l'Océanie ont été colonisées, opprimées, exploitées et asservies par l'Europe ? N'est-ce pas au nom aussi de cette civilisation que l'*apartheid* est érigé en système de gouvernement en Afrique du Sud et en Rhodésie du Sud ?

105. Mais si, pour soulager sa conscience, une certaine Europe n'a rien trouvé de mieux que de fonder par la force un Etat sioniste en Palestine, la communauté internationale ne devrait pas, pour sa part, admettre que le sang versé par le peuple juif et les persécutions qu'il a subies à travers l'histoire soient payés par le peuple palestinien qui n'a assumé aucune responsabilité dans son calvaire. C'est sous l'étendard apparemment inoffensif d'une certaine foi que les premiers sionistes ont été infiltrés en Palestine. Nous en connaissons aujourd'hui la suite. En effet, Israël occupe, après ses trois guerres d'agression contre la nation arabe, 102 000 km² de territoire, alors que le plan de partage de l'ONU, avec toute sa partialité, ne lui en attribuait que 14 300.

106. Israël exploite les ressources du Sinaï, persécute les populations, continue à détruire les maisons d'habitation, poursuit ses raids meurtriers dans les Etats voisins et installe des colons juifs sur les territoires arabes qu'il occupe. Ses plans de noyautage du peuple palestinien prévoient l'implantation de 5 millions d'immigrés juifs provenant des différents pays du monde.

107. La plupart des réfugiés palestiniens ont connu, en 1967, l'exil pour la deuxième fois. Le gouvernement de Tel-Aviv refuse leur retour en Palestine. Leurs biens et leurs avoirs, placés sous l'administration de l'ONU par décision de l'Assemblée générale, sont gelés en Israël par les autorités sionistes. Mais la grande révolution palestinienne de 1936 n'en a pas moins poursuivi, dans les villes et dans le maquis, la

guerre de reconquête de sa patrie usurpée. Aujourd'hui, l'hydre palestinienne a surgi des ténèbres de l'exil à la surprise générale de ses bourreaux. Elle a réduit en miettes le fallacieux slogan des sionistes de "la terre sans peuple au peuple sans terre".

108. La présence parmi nous, le 13 novembre [2282^e séance] de M. Yasser Arafat en est un témoignage éloquent. Une fois de plus, l'histoire a prouvé qu'aucune force matérielle au monde ne peut venir à bout d'un peuple déterminé à vivre libre et indépendant. Les fossoyeurs du peuple palestinien, qui voulaient l'annihiler et détruire son identité nationale dans un exil tragique, en ont été pour leurs frais. La théorie de "la profondeur stratégique" et la doctrine du "grand Israël", chères aux sionistes, ont également échoué. Ce sont les enfants nés sous les tentes de ceux que l'on aime appeler complaisamment les réfugiés, qui, aujourd'hui adolescents, se sont joints à leurs frères du maquis palestinien pour bouter hors de leur patrie les usurpateurs sionistes. Elevés dans un profond sentiment de frustration, n'ayant connu que les horreurs de la guerre, les vicissitudes, les humiliations et les privations d'un exil qui dure depuis plus d'un quart de siècle, ils s'impatientent — et à bon droit — de retrouver leurs maisons, leurs terres et tout ce qui leur est cher.

109. Leurs rangs se resserrent d'année en année sur tous les fronts du théâtre des opérations au Moyen-Orient, alors que leur amertume, leur rancœur et leurs récriminations grandissent devant les attermoissements injustifiés de notre organisation. Justiciers tout comme les Vietnamiens de leur génération, ils ne sauraient attendre de problématiques résolutions pour libérer leur patrie.

110. Le prétendu terrorisme politique sur lequel notre attention a été attirée n'est en fait qu'une des expressions de cette guerre totale et juste que le peuple palestinien mène avec tant d'abnégation et de courage pour reconquérir ses droits nationaux fondamentaux.

111. Il a fallu que certains privilégiés de notre monde soient touchés par les retombées du cycle de la violence, qu'ils ont contribué à créer, pour qu'ils sortent enfin de leur repaire et tentent d'ameuter le monde contre ce qu'ils aiment appeler le "terrorisme", qui n'est en fait que le contre-terrorisme engendré par la frustration de tout un peuple. Confortablement installés dans des fausses situations, ils ont été surpris par les événements. La vigilance des ordinateurs mêmes, leurs voyants favoris, a été prise cette fois à défaut. Ils feignent d'ignorer, ces privilégiés, que le cycle de la violence qui vient de faire son apparition dans notre société résulte de leur indifférence devant l'oppression, l'avilissement, l'asservissement et l'exploitation des hommes et des peuples.

112. Leurs tapageuses et tardives agitations ne sauraient donc les absoudre. L'enchaînement des événements est venu confirmer une fois de plus la rigueur et la loi de l'interdépendance du sort des hommes et des nations qui régit la société contemporaine.

113. Il doit être clair, pour les uns et les autres, que la violence, qui menace quotidiennement chacun de nous dans sa vie et dans ses biens, ne sera éliminée de notre société que si nous renonçons à l'usage de la

force tant dans nos relations interétats que dans nos rapports intercommunautaires.

114. Quant aux sionistes qui ont érigé le terrorisme en doctrine d'Etat, ils sont mal fondés pour dénier au peuple palestinien le choix de ses moyens dans la lutte qu'il mène pour reconquérir ses droits légitimes fondamentaux. On ne saurait traiter les maquisards de patriotes en Europe et de terroristes en Palestine.

115. Dans sa mission de sauvegarde et de maintien de la paix dans le monde, la crise du Moyen-Orient constitue, pour notre organisation, un test déterminant. C'est pourquoi elle doit s'employer à lui trouver rapidement un règlement. Nous devons tirer la leçon des événements que nous vivons et nous résoudre à rompre avec cette partialité qui est à la base de l'insécurité qui ébranle le monde.

116. Des sommités de réputation internationale ont détruit sans peine les justifications historiques, théologiques, politiques et morales qu'on a tenté de donner à la loi du retour sur laquelle se fonde l'idéologie du sionisme. Bien que les Hébreux aient occupé la Palestine pendant près de 13 siècles, ils n'en sont pas originaires. Ils l'ont quittée il y a 2 000 ans. Au fait, les Palestiniens ne sont-ils pas plus sémites que la plupart de ceux qui se disent aujourd'hui Juifs à travers le monde ? Vous conviendrez avec moi que si l'on devait revenir au monde d'il y a 2 000 ans, beaucoup d'Etats indépendants disparaîtraient de la carte, l'humanité serait prise dans le tourbillon d'une guerre généralisée et ce serait le chaos.

117. Notre organisation a donc le devoir de mettre fin à l'usurpation de la Palestine par le sionisme international. Elle doit surtout s'absoudre vis-à-vis du peuple martyr de Palestine, qu'elle a contribué à frustrer de ses droits nationaux par sa résolution 181 (II) du 29 novembre 1947. La Palestine, "terre de miel et de lait", doit revenir aux Palestiniens, musulmans, chrétiens et juifs.

118. M. Arafat nous a du reste mis à l'aise en déclarant solennellement, le 13 novembre, devant l'Assemblée, que la révolution palestinienne qu'il dirige avec tant d'autorité et de bonheur n'a pas été

"motivée par des facteurs raciaux ou religieux. Elle n'a jamais été dirigée contre l'homme juif en tant que tel, mais contre le sionisme raciste et l'agression flagrante. Dans ce sens, notre révolution est également faite pour l'homme juif en tant qu'être humain. Nous luttons pour que les juifs, les chrétiens et les musulmans puissent vivre sur le même pied, c'est-à-dire en bénéficiant des mêmes droits et en assumant les mêmes devoirs, sans discrimination raciale ou religieuse." [2282^e séance, par. 43.]

119. Le problème palestinien a été engendré par une succession de sordides marchandages, de trahisons, de manipulations, de violations et de tractations sur le dos de son peuple. La lutte que ce dernier mène depuis 25 ans s'inscrit dans la lutte générale des peuples pour la liberté et l'indépendance, car la Palestine, comme nous le savons, n'a pas été décolonisée conformément aux prescriptions de la Charte. C'est pourquoi la révolution palestinienne bénéficie aujourd'hui de la sympathie et du soutien moral, politique et diplomatique de plus de 90 Etats du monde.

120. Notre organisation s'est déjà ravisée de sa partialité et de son implication dans cette douloureuse affaire. N'est-ce pas le sens qu'il nous faut donner à ses résolutions 194 (III), du 11 décembre 1948 sur le droit de retour des Palestiniens, 2535 B (XXIV) du 10 décembre 1969 et 2672 C (XXV), du 8 décembre 1970, reconnaissant le droit à l'autodétermination du peuple palestinien, conformément à la Charte ? Et, enfin, à sa résolution affirmant la légitimité de la lutte que mène le peuple palestinien pour la conquête de ses droits nationaux.

121. Ces différentes prises de position ont été confirmées par la décision historique de l'Assemblée générale du 14 octobre 1974 [résolution 3210 (XXIX)] invitant l'OLP à prendre part à nos délibérations sur la question en sa qualité de représentant du peuple palestinien.

122. Par ailleurs, l'UNESCO ne vient-elle pas de reconnaître la justesse de nos vues en suspendant son assistance à l'Etat sioniste pour ses profanations systématiques des Lieux saints de Jérusalem, la ville des trois religions monothéistes du monde ?

123. La présence parmi nous d'une délégation de l'OLP constitue un événement historique. Ma délégation se fait un devoir et un plaisir de lui souhaiter la bienvenue. Elle salue, à travers elle, la révolution palestinienne. Elle tient à assurer celle-ci du soutien militant du peuple et du Gouvernement maliens, qui font leur la juste lutte qu'elle mène pour la liberté et l'indépendance de sa patrie.

124. L'Assemblée ne doit pas laisser tomber le rameau d'olivier avec lequel M. Yasser Arafat s'est présenté à nous le 13 courant, si elle ne veut pas aller à contre-courant de l'histoire. En faisant justice à ce guérillero, à ce soldat de la liberté, nous réhabiliterons du coup notre organisation et nous répondrons aux espoirs des peuples qui nous ont mandatés ici. Toute attitude contraire de notre part serait incompatible avec les responsabilités que nous assumons au nom de l'humanité.

125. Le sionisme est, par essence même, expansionniste et annexionniste. En 1948, c'est la partie du territoire palestinien attribuée par l'ONU aux autochtones qu'il annexa à la suite de sa première guerre d'agression. En 1956, c'est Gaza, et en 1967, il occupa de force le Sinâï, le Golan et la Cisjordanie.

126. Nous ne pouvons plus fixer de limite à ses prochaines conquêtes coloniales, sans compter les risques de conflagration générale que ses guerres d'agression font courir au monde.

127. Il est donc temps que notre organisation se ressaisisse et mette fin, avant qu'ils ne soit trop tard, aux vellétés coloniales impérialistes de l'Etat sioniste. La coopération effective de tous ses Membres est indispensable pour mener une telle action à bonne fin.

128. Nous osons espérer que les trois puissances signataires de la Déclaration de Londres, en date du 25 mai 1950, se souviendront à ce propos de l'engagement qu'elles ont pris vis-à-vis de la communauté internationale après la guerre d'agression israélienne de 1948, au sujet de la sécurité au Moyen-Orient, que s'ils constataient que l'un quelconque de ces Etats se préparait à violer des frontières ou des lignes d'armistice, ils ne manqueraient pas, conformément à leurs

obligations en tant que Membres des Nations Unies, d'agir immédiatement à la fois dans le cadre des Nations Unies et en dehors de ce cadre pour prévenir une telle violation¹⁰.

129. Nous leur disons tout simplement qu'aujourd'hui ce *statu quo* pour lequel elles se sont portées garantes est plus que bouleversé au Moyen-Orient et que la prochaine escalade débordera sûrement de cette région.

130. Ma délégation reste persuadée que dans les choix qui lui sont offerts, l'Assemblée optera pour les peuples et pour l'histoire et rétablira le peuple palestinien dans tous ses droits nationaux, en mettant en œuvre les décisions pertinentes qui ont déjà été prises sur la question et en reconnaissant la qualité d'observateur à l'OLP.

131. La paix reviendra alors sur la terre meurtrie du Moyen-Orient, qui reflurira de l'effort de tous ses enfants.

132. Les Palestiniens, musulmans, chrétiens et juifs, qui restent les plus grandes victimes de cette grave crise, pourront alors se consacrer, avec leurs immenses potentialités spirituelles et matérielles, au développement de leur région, tout en contribuant au renforcement de la paix à travers le monde, cette paix-là même, pour l'avènement de laquelle ils ont payé tant de tribut.

133. La terre promise de Palestine, terre de lait et de miel, retrouvera ainsi sa vocation première, et cela sera une grande victoire pour la cause de la paix dans le monde.

134. M. ANWAR SANI (Indonésie) [interprétation de l'anglais] : Il ne peut y avoir de malentendu en ce qui concerne la position de l'Indonésie sur la question de Palestine. Chaque fois que la question du Moyen-Orient a été discutée, que ce soit ici aux Nations Unies ou en dehors de l'Organisation, nous avons toujours exposé clairement notre position. Dans des circonstances normales, je ne crois pas qu'il serait nécessaire pour ma délégation de répéter longuement quelle est notre position. Elle est basée sur notre appui plein et entier à la cause arabe et aux droits légitimes du peuple palestinien. Cependant, il s'agit d'une occasion historique, puisque c'est la première fois que les représentants du peuple de Palestine sont invités à participer aux discussions de l'Assemblée à propos d'un problème qui les concerne directement. C'est pourquoi ma délégation va répéter la position de l'Indonésie dans le contexte de cette discussion historique de l'Assemblée générale.

135. Les représentants qui ont pris la parole avant moi ont longuement expliqué les faits historiques qui sont au cœur de la question palestinienne. Ils l'ont fait avec beaucoup d'éloquence, et je n'ai pas l'intention de répéter ce qui a été dit. Je vais me limiter à des considérations pertinentes à propos de la position indonésienne.

136. L'Indonésie a toujours estimé que le conflit du Moyen-Orient ne pourra être résolu à moins que les droits légitimes des Palestiniens se soient défendus et respectés. Bien sûr, le retrait d'Israël des territoires arabes occupés est une condition essentielle pour aboutir à une solution, mais le respect des droits légitimes du peuple palestinien est tout aussi fondamental pour que la paix soit rétablie au Moyen-Orient.

137. Le Président de l'Indonésie, le général Suharto, dans le discours qu'il a prononcé à la troisième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Lusaka du 8 au 10 septembre 1970, a dit au sujet de la question de Palestine :

“En ce qui concerne la crise du Moyen-Orient, nous devons appuyer fermement la lutte du peuple arabe contre l'agression d'Israël; nous devons également faire en sorte que le peuple palestinien soit en mesure de décider de son propre sort et de son propre avenir. Nous devons nous opposer à tout acte d'agression.”

Le président Suharto a dit, en outre, que la position de l'Indonésie était fondée. “sur notre ferme adhésion aux buts de la Charte des Nations Unies”.

138. Cette position qui reconnaît au peuple palestinien son droit à l'autodétermination a été soulignée dans des déclarations faites par des représentants de l'Indonésie dans les différents organes des Nations Unies et dans des réunions internationales en dehors de l'Organisation.

139. Le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, M. Adam Malik, lors de la discussion générale à la présente Assemblée a dit à propos de la question de Palestine :

“Une solution complète et juste du problème du Moyen-Orient ne sera possible que si toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sont mises en œuvre. L'agression israélienne doit prendre fin et tous les territoires arabes occupés depuis 1967 doivent être retournés à leurs propriétaires légitimes. La Ville sainte de Jérusalem doit être rendue à l'administration arabe et Israël doit revenir sur toutes les mesures qu'il a prises pour modifier le statut et le caractère de cette ville. De plus, ma délégation est convaincue que le Moyen-Orient restera une zone de conflit et d'effusion de sang tant que le peuple palestinien se verra refuser l'exercice de ses droits fondamentaux, y compris le droit à l'autodétermination.”
[2241^e séance, par. 16.]

140. L'Indonésie estime que les représentants du peuple palestinien doivent participer aux efforts déployés en vue d'aboutir à une solution du problème du Moyen-Orient, problème qui les affecte directement. J'avais moi-même exprimé l'avis, au cours du débat du Conseil de sécurité sur le Moyen-Orient, en juin de l'année dernière, que la voix des Palestiniens, en tant que l'une des parties principalement intéressées, devait être entendue dans les efforts déployés pour aboutir à une solution définitive. Il était donc logique que ma délégation appuie la résolution tendant à inviter les représentants du peuple palestinien à participer aux discussions de l'Assemblée lorsque nous avons décidé d'inscrire la question de Palestine à notre ordre du jour.

141. Ma délégation est heureuse de constater que l'Assemblée a accepté d'inviter le Président de l'OLP, M. Yasser Arafat, à s'adresser à l'Assemblée en tant que représentant du peuple palestinien. Nous avons écouté sa déclaration émouvante avec toute l'attention sérieuse qu'elle méritait. L'on a prétendu que l'OLP n'a pas le droit de représenter le peuple palestinien. Les pays arabes, au cours de la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement, a reconnu l'OLP

en tant que telle, et les démonstrations récentes faites par les Palestiniens dans les territoires occupés par Israël sont la preuve que l'OLP est en fait le représentant authentique et la voix du peuple palestinien.

142. Certains sont contre l'idée de la participation des représentants de la Palestine dans les discussions de l'Assemblée. Ma délégation trouve qu'il n'est que logique que les Palestiniens soient représentés dans les efforts faits par les Nations Unies pour résoudre le problème du Moyen-Orient, problème qui a été créé du fait de leur expulsion de leur patrie à la suite de la décision prise par les Nations Unies lorsque l'Organisation a accepté la création d'Israël, et ensuite du fait de l'occupation du reste de cette patrie par les forces armées israéliennes.

143. Ma délégation ne peut pas non plus admettre l'idée que les Nations Unies devraient considérer la question de Palestine surtout de son point de vue humanitaire en tant que problème de réfugiés. C'est certainement beaucoup plus que cela : c'est essentiellement un problème politique créé par une décision politique de l'ONU quand elle a présidé à la naissance de l'Etat d'Israël sur la terre des Palestiniens. A cette époque, l'ONU a simplement ignoré le principe de l'autodétermination lorsqu'elle a décidé de l'avenir de la Palestine sans la participation du peuple palestinien habitant cette terre.

144. Depuis 1947, une superficie de plus en plus grande de la patrie palestinienne a été occupée par les forces militaires israéliennes. Des centaines de milliers de Palestiniens ont été contraints de quitter leurs foyers et leurs biens. Ils sont devenus des réfugiés dans les Etats arabes voisins, vivant dans le dénuement et la misère dans les camps de réfugiés entretenus par la maigre charité de la communauté internationale. Ceux qui sont restés dans la partie de Palestine proclamée Etat d'Israël par l'intervention des Nations Unies, et dans les territoires occupés depuis lors par les forces israéliennes, doivent vivre dans leur patrie comme des citoyens de seconde classe, à la merci des autorités israéliennes.

145. Le visage de la Palestine a changé; le processus d'israélisation a eu lieu dans les zones occupées. Des centaines de villages arabes ont disparu et à leur place sont apparus des villages israéliens. Le statut de la Ville sainte de Jérusalem n'a pas été respecté. C'est comme si Israël voulait effacer toute trace de la présence palestinienne dans les territoires occupés — et ceci en dépit des résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

146. Dans ces conditions, il n'est que naturel que les Palestiniens fassent usage de toutes les méthodes et de tous les moyens dont ils disposent, y compris l'usage des armes, pour reconquérir leurs droits légitimes.

147. Depuis 1947, nous avons écouté des déclarations, et nous-mêmes avons fait des déclarations, sur la question de Palestine. La question est maintenant de savoir quelle voie nous allons choisir : comment nous allons procéder; comment nous allons rectifier les erreurs commises par l'Assemblée générale dans le passé; comment nous allons empêcher que des conflits armés n'éclatent à nouveau; comment nous allons arriver à une solution qui soit acceptable et réalisable.

148. L'ONU a joué le rôle de sage-femme lors de la naissance d'Israël sur la terre de Palestine, sans consulter la population qui y habitait. Cette décision a été prise sans prendre en considération les droits et les intérêts des Palestiniens; on doit plutôt dire qu'elle a été prise pour servir les intérêts des puissances qui s'étaient engagées à appuyer la création d'un Etat juif en Palestine.

149. De l'avis de ma délégation, les Nations Unies ne devraient plus commettre à nouveau la même erreur. L'Organisation ne doit pas discuter d'une solution sans entendre la voix des parties les plus directement intéressées, sans écouter leur point de vue. L'ONU ne doit pas prendre la décision sur des questions intéressant directement le peuple palestinien en l'absence de ce peuple et sans sa participation.

150. Nous avons écouté M. Yasser Arafat, président de l'OLP, en tant que représentant du peuple palestinien; nous avons également écouté M. Tekoah, le représentant permanent d'Israël auprès des Nations Unies, comme porte-parole d'Israël. La plupart d'entre nous, y compris ma délégation, avons été émus par les paroles de M. Arafat; mais les émotions seules ne nous rapprocheront pas d'une solution, ne nous rapprocheront pas du rétablissement d'une paix réelle dans cette terre troublée de Palestine. Si l'Assemblée veut jouer un rôle utile, il lui faudra certainement faire preuve à la fois d'un grand sens de réalisme, de justice et de compassion.

151. La voie menant à la paix au Moyen-Orient est hérissée de difficultés; elle est minée de questions explosives nées des points de vue étroits professés quant aux intérêts véritables des parties. Ma délégation pense toujours que le retrait des forces israéliennes des territoires arabes occupés et la reconnaissance des droits justes et légitimes des Palestiniens constituent encore les conditions fondamentales qui doivent être remplies pour que les efforts en vue d'arriver à un règlement pacifique du problème soient couronnés de succès, pour qu'une paix durable soit rétablie au Moyen-Orient.

152. M. Arafat a terminé sa déclaration du 13 novembre en adressant l'appel suivant à l'Assemblée :

“Aujourd'hui, je suis venu porteur d'un rameau d'olivier et d'un fusil de combattant de la liberté. Ne laissez pas le rameau d'olivier tomber de ma main.” [2282^e séance, par. 82.]

153. Ma délégation espère que l'Assemblée, par son action, pourra le convaincre ainsi que son organisation, représentant le peuple de Palestine, de continuer de tenir le rameau d'olivier; il ne faut pas que par notre incapacité d'agir, par notre incapacité de trouver une solution, nous obligeons le peuple palestinien à choisir le fusil et à jeter le rameau d'olivier.

154. M. SHEVEL (République socialiste soviétique d'Ukraine) [interprétation du russe] : Depuis plus de 25 ans les événements du Moyen-Orient retiennent l'attention du monde entier. Cette région d'importance vitale pour le monde entier s'est transformée en un dangereux foyer de tension internationale. La responsabilité de cette situation incombe à Israël qui, profitant du soutien des forces impérialistes extérieures, poursuit une politique agressive et se refuse obstinément à mettre en œuvre les résolutions des Nations Unies lui demandant de libérer les territoires arabes

occupés, violant ainsi brutalement les droits du peuple arabe.

155. La situation explosive dans cette région et l'existence d'une menace constante à la paix mondiale ont été confirmées à nouveau par l'éclatement d'activités militaires en octobre de l'année dernière. Les actes agressifs d'Israël mettent en danger les modifications positives qui se sont produites dans le monde et qui ont mené à une réduction de la tension internationale. Le problème du Moyen-Orient est compliqué et présente des aspects multiples, mais au centre du règlement de ce problème se trouve le retrait des forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés depuis 1967 et le respect des droits nationaux légitimes du peuple arabe de Palestine. Il est tout à fait évident que la complexité des questions du règlement pacifique au Moyen-Orient ne sauraient être résolues sans qu'une solution soit apportée au problème palestinien.

156. L'inscription de la question de Palestine à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale, sur l'initiative d'un groupe d'Etats arabes et avec le soutien actif des Etats socialistes et des non alignés, — c'est-à-dire la question du statut et du destin du peuple palestinien — est un fait logique et qui vient en son temps.

157. L'ONU, dans de nombreuses résolutions, a confirmé le droit du peuple arabe de Palestine à l'autodétermination, mais ces résolutions n'ont pas été mises en œuvre. Dès 1947 — il y a presque 30 ans — l'ONU avait adopté une décision demandant l'annulation du Mandat britannique sur la Palestine et le partage de ce territoire en deux Etats indépendants : l'un arabe et l'autre juif. Cependant, cette décision des Nations Unies n'a été qu'à moitié appliquée et sur la carte politique du monde n'est apparu que le seul Etat d'Israël. Quant au peuple arabe de Palestine, il a été privé de la possibilité de créer son propre Etat, en dépit de la reconnaissance par les Nations Unies de son droit à une existence nationale, à l'autodétermination à l'indépendance politique, à la sécurité et au développement indépendant sur un pied d'égalité avec tous les autres peuples du Moyen-Orient.

158. Ce droit est reconnu, notamment dans les résolutions de l'Assemblée générale 2535 B (XXIV), 2672 C (XXV), 2792 D (XXVI), 2963 E (XXVII) et dans une série d'autres résolutions.

159. Au paragraphe 1 de sa résolution 3089 D (XXVIII) adoptée à sa vingt-huitième session, l'Assemblée générale a, une fois de plus, réaffirmé que

“... le peuple de Palestine doit pouvoir jouir de l'égalité de droits et exercer son droit à disposer de lui-même, conformément à la Charte des Nations Unies;”.

Mais les sionistes israéliens qui ont chassé les habitants de leur terre natale, se sont approprié illégalement les terres qui appartenaient aux Arabes et leurs biens. Des centaines de milliers de réfugiés palestiniens mènent depuis longtemps une existence pitoyable dans les camps créés dans de nombreux pays du Moyen-Orient.

160. Afin de terroriser le peuple arabe de Palestine, de l'obliger à mettre fin à sa lutte légitime pour la libération des territoires occupés, les agresseurs

israéliens montent incessamment des incursions contre les camps de réfugiés qui ont pour résultat la perte de vies innocentes, de femmes, d'enfants et de vieillards. En même temps, ils calomnient l'OLP et s'efforcent de ruiner son autorité aux yeux du peuple qui lutte pour la libération de sa patrie.

161. Cependant les dirigeants d'Israël et les sionistes des autres pays doivent admettre que l'OLP doit prendre part à la recherche des solutions des problèmes du Moyen-Orient. Cette organisation est reconnue comme le seul représentant légitime du peuple de Palestine par des décisions prises à la Conférence des chefs d'Etat arabes, qui s'est tenue à Alger en novembre 1973 et par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine [OUA], qui s'est tenue à Mogadiscio en juin 1974. La Conférence des chefs d'Etat arabes qui s'est tenue le mois dernier à Rabat¹¹ a aussi confirmé le droit du peuple palestinien à créer son gouvernement d'indépendance nationale sous l'égide de l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien sur toute partie de la terre palestinienne qui sera libérée.

162. On ne saurait négliger cette opinion autorisée bien qu'elle ne plaise pas dans certaines capitales occidentales et quelles que soient les protestations qu'élevent contre elle les milieux dirigeants de Tel-Aviv.

163. Notre délégation ne saurait dire à quel point elle a été impressionnée, ainsi que plusieurs autres délégations, par l'intervention si profonde et si brillante du dirigeant de l'OLP, Yasser Arafat. Nous voudrions avant tout relever le caractère pacifique de cette intervention, la volonté qui s'y manifestait d'établir une paix juste et durable au Moyen-Orient et les hauts sentiments de responsabilité politique dans la façon de parler du peuple palestinien, ce qui a été en contraste extraordinaire avec l'intervention du représentant d'Israël. Le discours du représentant d'Israël était tout fait d'agressivité violente et féroce, d'ailleurs habituelle. Il faisait apparaître une tendance à fonder la politique sur des positions de force qui, comble d'irresponsabilité politique, s'accompagnait d'une attitude de mépris hautain à l'égard de la majorité des Membres de l'ONU.

164. Prenant la parole à cette tribune, le représentant d'Israël a accusé l'OLP de terrorisme. Des délégués de nombreux pays ont donné une juste appréciation des choses et ont réfuté le discours de la délégation israélienne. Notre délégation estime également indispensable de dire ce qui suit : les agresseurs israéliens ont saisi des terres qui appartenaient au peuple palestinien et ont occupé une grande superficie de territoire des pays arabes voisins. Ainsi, dans les terres saisies et soumises à un régime d'occupation, ils se conduisent de manière méprisante et cruelle et violent les normes du droit international. La lutte du peuple palestinien dirigée par l'OLP contre les occupants israéliens, véritables colonisateurs, est une lutte légitime et juste. Cette lutte est celle du mouvement de libération nationale d'un peuple qui a la volonté farouche de réaliser son droit légitime à l'autodétermination. Cette lutte est un exemple. La légitimité de la lutte du peuple palestinien pour l'autodétermination et la libération nationale a été ratifiée par l'ONU dans une série de résolutions, et notamment dans la résolution 3089 D (XXVIII).

165. Il semble que c'est précisément pour cela que le représentant d'Israël se lance dans une campagne de calomnies et d'attaques dirigées non seulement contre l'OLP, mais aussi contre l'ONU elle-même, et que les sionistes acharnés, avec l'appui de sénateurs américains poussés par des ministres d'Israël, brûlent devant le bâtiment de l'ONU le drapeau de notre organisation. On ne saurait aller plus loin, comme on dit généralement.

166. Voilà déjà plus d'un an que le cessez-le-feu est intervenu au Moyen-Orient. A ce moment-là, le Conseil de sécurité a pris une décision en vue d'un règlement politique immédiat du conflit du Moyen-Orient [résolution 338 (1973)]. Ce problème devrait être réglé par la Conférence pour la paix au Moyen-Orient qui s'est tenue à Genève. On devait, en tant que premier pas sur la voie conduisant à la solution du problème du Moyen-Orient, dégager les troupes des deux parties; mais ce n'était qu'un premier pas qui ne saurait se substituer à la solution d'ensemble des questions que pose le problème si complexe du Moyen-Orient.

167. Seuls le retrait des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, l'établissement de la sécurité et l'assurance de l'indépendance de tous les pays de la région ainsi que la satisfaction des intérêts légitimes du peuple arabe de Palestine, y compris son droit à l'autodétermination et à son statut d'Etat, pourront amener et amèneront au Moyen-Orient une paix durable et solide. C'est précisément ce problème concret qui se pose à la première conférence sur le Moyen-Orient, et ses travaux doivent reprendre sans délai à Genève. Il est tout à fait évident qu'aux travaux de cette conférence doivent participer toutes les parties intéressées, y compris les représentants de l'OLP.

168. Malheureusement, de nombreux faits montrent qu'Israël, avec le soutien de ses protecteurs de l'extérieur, fait tout son possible pour retarder la solution de la question du Moyen-Orient et saboter la reprise de la Conférence de la paix de Genève. A la base de ces actions subversives d'Israël, on trouve le refus de libérer les terres arabes occupées, qui est un préalable indispensable à l'établissement d'une paix véritable au Moyen-Orient.

169. Il est évident qu'à Tel-Aviv, on considère la séparation des forces dans le Sinai et sur les Hauteurs du Golan, non point comme un premier pas vers la solution d'ensemble, mais comme une manœuvre tactique ayant pour but de geler la situation et de renforcer l'occupation des terres arabes. Bien plus, s'appuyant sur un fort soutien politique, économique et militaire venu de l'extérieur, Israël continue à poursuivre une politique aventuriste de chantage et de menace ayant pour but de faire en sorte que le processus de solution lui permette d'obtenir des pays arabes le maximum de concessions territoriales et autres. Israël s'efforce de mettre en œuvre une politique de force à l'égard de ses voisins arabes et sabote les conditions de règlement du problème.

170. On peut dire avec certitude que cette politique aventuriste d'Israël est vouée par avance à l'échec. Le désir des peuples de soutenir les victimes de l'agression israélienne a déjà été exprimé par la résolution de l'Assemblée générale invitant l'OLP à prendre part à la discussion de la question de Palestine et par l'accueil amical que l'ONU a réservé à la délégation

de l'OLP dirigée par le révolutionnaire combattant pour la liberté et le bonheur de son peuple, Yasser Arafat. Parmi les délégués qui ont pris part à la discussion de la question de Palestine, tous sauf le représentant d'Israël ont défendu les justes droits du peuple arabe de Palestine. Telle est la voix et la volonté des peuples du monde entier.

171. Pour conclure, nous voudrions rappeler la déclaration du Secrétaire général du Comité central du parti communiste, M. Brejnev, le 11 octobre à Kichinev, qui disait :

“Nous devons voir s'instaurer enfin au Moyen-Orient une paix solide et juste. Cela servira à la sécurité de tous les Etats, y compris d'Israël, et nous sommes convaincus que cette paix sera instaurée, car telle est la volonté des peuples, et qu'elle seule pourra assurer la sécurité de tous les peuples.”

172. Le peuple ukrainien, ainsi que les peuples des autres pays socialistes, ont toujours soutenu et continueront de soutenir la lutte des peuples arabes pour la libération des terres occupées par Israël et le rétablissement des droits légitimes du peuple arabe de Palestine ainsi que l'instauration d'une paix juste au Moyen-Orient.

173. M. NDABANIWE (Burundi) : En décidant d'inscrire la question de Palestine à l'ordre du jour de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale et en adoptant, à une écrasante majorité la résolution 3210 (XXIX) invitant le peuple palestinien, à travers son seul représentant légitime et attitré qu'est l'OLP, à participer aux débats sur une question qui l'intéresse au premier chef, l'ONU a décidé enfin de se réconcilier avec l'esprit et les nobles idéaux de sa Charte en ce qui concerne l'éternel et angoissant problème du Moyen-Orient.

174. Par son vote du 14 octobre 1974, l'Assemblée générale a reconnu que la question du Moyen-Orient, dont elle est saisie depuis 27 ans, a été posée jusqu'ici de façon à ne faire ressortir que ses seuls effets apparents — c'est-à-dire le contentieux territorial entre l'Etat d'Israël d'une part et les Etats arabes de la région d'autre part.

175. Par ce vote décisif, dis-je, l'Assemblée générale a reconnu que le moment est enfin venu de s'attaquer à la cause même du conflit, à savoir le sort qui a été réservé au peuple palestinien à la suite de la mainmise sioniste sur son pays.

176. Le Gouvernement du Burundi a toujours pensé que toute solution durable et équitable à la crise du Moyen-Orient doit passer par la restitution des droits nationaux légitimes au peuple palestinien. Voilà pourquoi ma délégation se réjouit de la participation pleine et entière de l'OLP à ce débat historique. Nous saisissons cette occasion pour souhaiter une chaleureuse bienvenue aux membres de la délégation de l'OLP. Nous leur renouvelons l'expression de notre profonde sympathie, de notre active solidarité et de notre coopération fraternelle.

177. La tragédie que vit le peuple arabe de Palestine est le résultat d'un complot impérialo-colonialiste, conçu et mis au point vers la fin du XIX^e siècle et qui fut exécuté froidement et cyniquement par le mouvement sioniste mondial, sous la couverture de la Grande-Bretagne, Puissance mandataire sur la Pales-

tine depuis 1922, et avec la surprenante — je dirai la scandaleuse — complicité de la Société des Nations Unies et de l'Organisation des Nations Unies.

178. En août 1897, en effet, Theodor Herzl, fondateur et théoricien du mouvement sioniste, a lancé l'idée de l'implantation d'un Etat juif en Palestine au moyen d'une “Colonisation rationnelle de la Palestine par l'établissement de cultivateurs, d'artisans et d'industriels juifs”. Quant aux frontières du futur Etat, elles devaient englober, toujours selon Théodor Herzl, l'espace compris entre la mer Méditerranée, le Nil et l'Euphrate. L'objectif du mouvement sioniste étant clairement défini, deux conditions devaient être remplies pour qu'il soit pleinement réalisé.

179. Il fallait tout d'abord réunir les moyens matériels destinés à permettre aux immigrants juifs d'acquérir des terres, des propriétés et des biens en Palestine aux dépens, bien entendu, de leurs propriétaires légitimes, les Arabes de Palestine. La mise sur pied d'institutions financières, telles que la Banque coloniale juive et le Fonds national juif, devaient répondre largement aux besoins des vagues successives d'immigrants juifs en Terre sainte. Il fallait ensuite obtenir l'accord et le soutien des principales puissances européennes pour assurer le succès de cette vaste entreprise.

180. Pour cela, la tactique sioniste a consisté à convaincre les puissances coloniales et impérialistes de l'époque — au moyen de contacts, de démarches, de pressions et de marchandages de tout genre — que la création d'un Etat sioniste au Moyen-Orient allait dans le sens de leurs intérêts et de leurs ambitions dans la région. A ce propos, Theodor Herzl écrivait dans son célèbre livre *L'Etat juif*¹², paru en 1896 :

“Pour l'Europe, nous constituerions là-bas un morceau de rempart contre l'Asie; nous serions la sentinelle avancée de la civilisation contre la barbarie. Nous demeurerions, comme Etat neutre, en rapport constant avec toute l'Europe, qui devrait garantir notre existence.”

181. Une personnalité politique britannique estimait, quant à elle, que l'objectif sioniste méritait l'appui enthousiaste de son gouvernement, car :

“Du point de vue purement britannique, une prospère population juive en Palestine, redevable de son installation et de son opportunité au développement à la politique britannique, deviendra un irrésistible recours pour la défense du canal de Suez contre les attaques du nord et un point de connexion des futures routes maritimes vers l'Orient.”

182. A ces conditions, le soutien de l'Europe ne s'est pas fait attendre. Il est venu sous la forme de la déplorable Déclaration Balfour selon laquelle :

“Le Gouvernement de Sa Majesté envisage favorablement l'établissement en Palestine d'un foyer national juif et emploiera tous ses efforts pour faciliter la réalisation de ce but, étant entendu que rien ne sera fait qui puisse porter préjudice, soit aux droits civils et religieux des communautés non juives, soit aux droits et statuts politiques des Juifs résidant en tout autre pays.”

183. En juillet 1922, la Société des Nations accordait à l'Angleterre le Mandat sur la Palestine, après y avoir incorporé le texte de la Déclaration Balfour. En agis-

sant ainsi, la Société des Nations a violé son propre Pacte. Elle a reconnu à la Grande-Bretagne le droit de disposer à sa guise du territoire palestinien, qui ne lui appartenait pas puisqu'il était simplement placé sous la tutelle britannique en attendant qu'il soit majeur pour accéder à l'indépendance. Il paraît ainsi clairement que, contrairement aux buts poursuivis par le régime mandataire de la Société des Nations, le Mandat britannique sur la Palestine fut placé au service exclusif de la stratégie du sionisme mondial au Moyen-Orient, au lieu de contribuer à sauvegarder l'intégrité territoriale de la Palestine, à promouvoir le bien-être et le progrès du peuple palestinien, et au lieu de l'aider à accéder à la souveraineté nationale au moment opportun.

184. Le Mandat britannique sur la Palestine devint un instrument efficace de pénétration et de colonisation juives en Palestine. L'immigration juive devint mieux organisée, mieux planifiée et plus intensifiée au moyen de systèmes de "contingents" mis au point par la Puissance mandataire et qui furent souvent très largement dépassés. Alors que les Juifs représentaient à peine 5 p. 100 de la population de Palestine lors de la Déclaration Balfour, leur proportion passa à 25 p. 100 en 1936 et à 32 p. 100 à la veille du funeste plan de partage de la Palestine.

185. En février 1947, la Grande-Bretagne, aux prises avec les organisations terroristes juives qui s'étaient pourtant développées sous ses yeux et avec sa bénédiction, décida de s'en remettre à l'ONU pour la solution du problème palestinien et suggéra à l'Assemblée générale de faire des recommandations sur le régime futur de la Palestine⁷. Alors que cinq pays arabes avaient soumis une contre-proposition demandant purement et simplement la cessation du Mandat britannique sur la Palestine et la déclaration d'indépendance de ce pays¹³, l'Assemblée générale, après de multiples pressions, manœuvres de chantage et d'intimidation exercées sur ses membres par le lobby sioniste, adopta par sa résolution 181 (II) du 29 novembre 1947 le fameux plan de partage de la Palestine.

186. Nous sommes parfaitement en droit de remettre en cause la résolution 181 (II) qui a été prise au mépris flagrant des principes de notre Charte, dont le droit à l'autodétermination du peuple palestinien et le respect de l'intégrité territoriale de la Palestine.

187. De l'avis de mon gouvernement, la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale est injuste et indéfendable parce que la Palestine a été mutilée sans que le peuple palestinien ait été dûment et régulièrement consulté et sans qu'il ait donné son accord préalable au plan de partage.

188. Par sa résolution 181 (II) sur le partage de la Palestine, l'ONU a offert au mouvement sioniste le point d'appui et le tremplin qu'il lui fallait pour se lancer dans la conquête de toute la Palestine d'abord, et des territoires arabes se trouvant dans le voisinage immédiat d'Israël ensuite, afin de réaliser le rêve cher à Theodor Herzl et à ses disciples, dont l'un des plus fidèles et des plus illustres, David Ben Gourion, déclarait en 1950 devant les étudiants de l'Université hébraïque de Jérusalem :

le Nil et l'Euphrate. Par l'invasion autant que par la diplomatie, il sera édifié."

En 1952, le même David Ben Gourion déclarait devant le Parlement israélien :

"J'accepte de former le gouvernement à la seule condition que j'utilise tous les moyens possibles pour nous étendre vers le sud."

189. Depuis la proclamation de l'Etat d'Israël, le 14 mai 1948, le peuple palestinien a été dépossédé de ses biens, chassé de sa patrie et condamné à l'exil au moyen d'une législation complexe et discriminatoire appuyée par les nombreuses organisations sionistes — dont les plus tristement célèbres s'appellent le Haganah, l'Irgoun et le groupe Stern — qui se sont acharnées contre les habitants arabes palestiniens sans défense.

190. Parmi les lois et dispositions prises par l'Etat d'Israël pour confisquer les biens et propriétés des Arabes palestiniens au profit des occupants juifs, nous pouvons citer la loi de l'absence, la législation concernant les biens et les régions abandonnés, et la loi de prescription, qui ont toutes pour but de condamner les Palestiniens à s'exiler pour toujours au profit des Juifs de la Diaspora et que la loi du retour du 5 juillet 1950 invite, de façon pressante, à regagner l'Etat d'Israël.

191. Décidées à faire éliminer toute présence, toute trace palestinienne de l'Etat d'Israël, les autorités de ce pays n'ont cessé d'encourager les organisations terroristes sionistes dans leurs entreprises criminelles dirigées contre les enfants, les femmes et les vieillards palestiniens. A titre d'exemple, nous pouvons rappeler le massacre de la population du village de Deir Yassin, en avril 1948. Pressé de choisir entre l'exil et la mort, le peuple palestinien a opté provisoirement pour un repli tactique dans les territoires arabes voisins, pour mieux organiser son combat libérateur et remporter une victoire décisive sur l'ennemi avec l'appui et l'aide des peuples épris de paix, de justice et de liberté.

192. L'Etat d'Israël est donc un fait colonial sur la terre de Palestine. La Palestine a été soumise à l'occupation, la domination et l'usurpation, tandis que le peuple arabe de Palestine a été soumis à l'humiliation, l'exploitation, la frustration, l'expulsion et l'exil par une minorité étrangère à son territoire. Les Arabes, qui formaient 95 p. 100 de la population lors de la Déclaration Balfour, ont vu leur proportion réduite aux deux tiers en 1947 et, aujourd'hui, ils représentent un groupe minoritaire, symbolique et marginal de 10 p. 100 ayant un statut de citoyens de deuxième classe, d'aucuns parlent même d'un statut de parias.

193. Israël, né de l'expansion coloniale et impérialiste de la fin du siècle dernier, se comporte lui-même comme un Etat impérialiste, annexionniste et expansionniste, qui trouble la paix au Moyen-Orient et menace constamment l'intégrité territoriale, l'indépendance et la souveraineté nationale des Etats arabes de la région. Fidèle aux objectifs et aux ambitions de ses fondateurs, il n'a cessé de s'agrandir par l'agression, l'invasion et l'occupation au détriment de ses voisins arabes. Alors que le plan de partage de 1947 lui faisait cadeau d'un territoire de 14 000 km², la superficie d'Israël est passée à plus de 20 000 km²

"L'empire" — je dis bien : l'empire — "israélien doit comprendre tous les territoires situés entre

après la guerre de 1948-49 et à 88 000 km² après l'agression de juin 1967.

194. C'est contre ce phénomène colonial que le peuple palestinien, regroupé au sein de l'OLP, a décidé de mener la lutte pour retrouver ses droits et sa dignité bafoués, sa patrie usurpée, pour vivre libre et fier dans la patrie de ses ancêtres et pour édifier dans la paix et le progrès un meilleur avenir pour ses enfants.

195. Pour Israël, l'OLP n'est qu'une bande de terroristes qui ne représentent qu'eux-mêmes. Tous les mouvements de libération nationale ont été qualifiés de terroristes par les puissances coloniales. Leurs dirigeants ont été qualifiés de bandes de rebelles, d'aventuriers et d'assassins n'ayant aucune base populaire dans les territoires coloniaux. Israël étant une entité coloniale impérialiste, la propagande mensongère qu'il mène contre l'OLP ne nous surprend guère, dès lors que l'OLP est un mouvement de libération nationale.

196. L'OLP jouit de l'estime, de la sympathie, et de la solidarité des peuples épris de paix et de progrès dans le monde. Elle a été consacrée par le monde arabe, l'OUA, la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés et par la communauté internationale, le 14 octobre 1974, comme le seul représentant légitime du peuple palestinien. Depuis le 13 novembre dernier, jour de l'apparition de M. Yasser Arafat, président de l'OLP, devant la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale, le peuple palestinien dans les territoires occupés par Israël a déclenché des manifestations de soutien en faveur de l'OLP et de son illustre président. En lançant, face aux forces de répression israéliennes, les cris de "Vive l'OLP, Vive Arafat", le peuple palestinien a voulu confirmer au monde entier que la cause de l'OLP est sa propre cause et que M. Yasser Arafat est le chef prestigieux, le guide respecté et incontesté, et le porte-parole fidèle et éloquent de son peuple.

197. Il n'est jamais trop tard pour bien faire. L'ONU porte une grave part de responsabilité dans l'injustice et la tragédie qui ont été imposées au peuple palestinien depuis 27 ans. Ils nous appartient maintenant de réparer la grave erreur que l'ONU a commise en 1947 si nous voulons rétablir son prestige, son autorité morale et sa crédibilité auprès de l'opinion internationale.

198. Le PRÉSIDENT de l'OLP s'est présenté devant nous avec un rameau d'olivier. Il nous a déclaré que les objectifs que son mouvement poursuit inlassablement sont la paix et la justice au Moyen-Orient, l'entente, la fraternité et la coopération entre tous les peuples de la région. Ces objectifs sont justes et raisonnables et rencontrent l'approbation enthousiaste de chacune de nos délégations.

199. Mais l'instauration de la paix et de la justice au Moyen-Orient exige au préalable le rétablissement du peuple palestinien dans ses droits nationaux légitimes. Le peuple palestinien a droit à une patrie, à l'autodétermination et à l'indépendance nationale.

200. L'Assemblée générale a posé comme condition à l'admission d'Israël au sein de l'ONU l'exécution par l'Etat juif des résolutions antérieures de l'Assemblée générale relatives au retour des Palestiniens dans leurs foyers, et spécialement la résolution 194 (III) du 11 décembre 1948. L'Assemblée

générale est en droit de demander des comptes à Israël à propos de l'exécution des engagements qu'il a librement et solennellement pris lors de son admission à l'ONU le 11 mai 1949 [résolution 273 (III)]. Son maintien au sein de l'Organisation devrait normalement en dépendre.

201. Il est inadmissible que la nation palestinienne continue à errer dans les camps, sous les tentes, dans des conditions inhumaines, alors que la terre qui est sienne depuis plus de 2 000 ans est occupée par des éléments qui n'y ont aucune attache et qui n'ont d'autres liens entre eux que le fait d'appartenir à une même communauté religieuse.

202. C'est à cette situation que nous devons mettre fin si nous voulons contribuer comme la Charte nous y invite à faire de cette région, qui n'a que trop souffert, un havre de paix, d'amour, de concorde et de fraternité.

203. M. MacEACHEN (Canada) [interprétation de l'anglais] : Parmi ceux qui ont suivi les événements du Moyen-Orient durant le dernier quart de siècle, il n'est personne qui n'éprouve une émotion profonde devant tant de souffrances causées par les bouleversements, l'insécurité et les conflits armés de cette région. Malgré la distance, le Canada ne pouvait pas demeurer indifférent devant cette tragédie; il s'est efforcé de collaborer utilement avec l'Organisation des Nations Unies pour y porter remède.

204. Le principal souci du Canada a toujours été de contribuer à l'avènement d'une paix juste et durable. Pour être juste, cette paix doit tenir pleinement compte des intérêts légitimes de tous. Pour être durable, elle doit s'édifier avec le concours de tous et doit être acceptable pour tous. Aucun règlement imposé du dehors ne saurait durer.

205. Nous tenons pour un élément essentiel de toute solution d'ensemble durable le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique tant de l'Etat d'Israël que de tous les autres Etats du Moyen-Orient. Nous nous opposons toujours à toute tentative de nier à Israël, comme à tout autre Etat de la région, le droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, à l'abri de menaces et d'actes de violence.

206. La question importante dont nous sommes saisis, celle du statut des Palestiniens et de leur rôle dans l'élaboration d'une paix négociée, figure au premier plan de cette tragique histoire. Dès le début, le Canada a reconnu que les Palestiniens étaient l'une des principales parties intéressées dans la situation au Moyen-Orient. Dans la résolution 242 (1967), appuyée fermement par le Canada depuis son adoption, le Conseil de sécurité demandait que le problème des réfugiés palestiniens soit réglé dans un esprit de justice. Le Canada continue de verser une aide financière considérable à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Les événements de ces derniers temps et le présent débat font ressortir le fait que l'on admet de plus en plus la nécessité de reconnaître au peuple palestinien le droit de se faire représenter et de se faire entendre dans les négociations où se joue son destin. Le Canada partage entièrement l'opinion selon laquelle tout règlement pacifique et durable du

conflit israélo-arabe doit faire entrer en ligne de compte les intérêts légitimes des Palestiniens.

207. Pour parler de façon réaliste, nous sommes convaincus que ces intérêts ne peuvent et ne doivent être défendus que par les voies de la non-violence. Le Canada condamne vigoureusement le terrorisme, quelle que soit sa forme et d'où qu'il vienne. Le terrorisme ne saurait entrer dans une entreprise de conciliation des parties adverses. Nul ne peut s'attendre à prendre part à des pourparlers de paix ni à s'asseoir à la table de négociations s'il n'est pas résolu, même lorsqu'il se sent profondément frustré et que ses griefs sont bien fondés, à renoncer à la violence en faveur du dialogue. Il s'ensuit que si le dialogue doit être profitable, il importe que l'existence même d'Israël et son droit de survie soient d'abord reconnus.

208. Nous avons été heureux de constater les arrangements territoriaux intervenus sur deux fronts, dans un laps de temps assez court, sous la forme des Accords de dégagement en vigueur¹⁴. Nous sommes peut-être les témoins d'un revirement complet, chez les parties en présence, de leur perception des réalités actuelles. D'une part, les gouvernements arabes semblent mieux disposés à reconnaître le droit à l'existence de l'Etat d'Israël. De son côté, Israël a réaffirmé son intention de chercher le chemin de la paix avec ses voisins arabes et, à cette fin, a paru indiquer une meilleure appréciation de la nécessité de tenir compte, de la même manière, des intérêts palestiniens pour établir une paix véritable.

209. Cela dit, il s'agit maintenant de déterminer quelle incidence les intérêts légitimes des Palestiniens doivent avoir sur la recherche d'une paix durable et juste. Le Canada s'est bien gardé de donner des conseils sur la forme que devrait revêtir la représentation des Palestiniens dans les futurs pourparlers. Il n'appartient pas au Canada, à notre avis, de prendre position sur le droit que revendique l'OLP de représenter les Palestiniens. C'est une question que les parties directement en cause devront trancher elles-mêmes dans le cadre de leurs efforts renouvelés en vue d'une paix négociée, et l'Etat d'Israël doit, selon nous, jouer un rôle décisif dans ce domaine.

210. Si des événements récents ont pu mettre mieux en évidence certains des multiples facteurs qui doivent entrer en ligne de compte dans toute évolution réaliste visant à un règlement pacifique, rien, par contre, n'est venu infirmer notre certitude que la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité reste un fondement solide sur lequel bâtir une paix juste et durable. Nous persistons à croire que l'équilibre des obligations fixées de part et d'autre par ce document pose toujours les jalons importants sur lesquels pourront se guider les parties dans leur recherche d'une solution à leurs différends.

211. L'intégrité de cette résolution du Conseil de sécurité doit être respectée. Il faut, notamment, éviter toute intervention qui risquerait de mettre l'accent sur un des principes qui y est énoncé à l'exclusion des autres éléments d'importance égale qu'on y retrouve. Cette obligation vaut naturellement aussi bien pour la question palestinienne que pour tous les autres points en litige. Bien qu'elle constitue un aspect important, voire fondamental, du conflit israélo-arabe, la question palestinienne ne pourra trouver de solution distincte ou séparée des autres facettes du problème.

Nous nous opposerions à tout acte unilatéral préjudiciable à l'accord global auquel tendent les négociations actuelles.

212. J'ai affirmé précédemment qu'il revient aux protagonistes de fixer les modalités de la représentation palestinienne aux pourparlers de paix. Le même principe régit de toute évidence la revendication de l'OLP d'établir une autorité nationale indépendante au Moyen-Orient. Si l'émergence d'une entité palestinienne doit être éventuellement envisagée, elle devra essentiellement découler d'une entente entre les parties en cause, y compris de toute évidence l'Etat d'Israël. De même, l'établissement, l'évolution et l'existence d'une telle entité ne devront en aucune façon porter préjudice à la survie de l'Etat d'Israël.

213. Il est donc évident, à la lumière des propos que je viens de tenir, que le Gouvernement canadien ne croit pas qu'une solution étrangère puisse être imposée au Moyen-Orient. Les protagonistes eux-mêmes doivent vouloir la paix et doivent élaborer eux-mêmes les modalités et les mécanismes de leur entente. Nous évaluerons de façon objective tout cheminement vers la paix, dans le respect de certains principes de base, mais sans aucune opinion préconçue quant à la forme ou au fond d'un accord éventuel. Nous continuerons à jauger les événements en fonction de leur influence prévisible sur ce qui a toujours été et reste, aux yeux du Canada, l'objectif primordial, c'est-à-dire la conclusion d'une entente négociée et durable entre Israël et ses voisins arabes afin que tous les Etats de la région puissent vivre dans la paix et la sécurité. Le Canada continuera, en se prévalant des voies et moyens à sa disposition, d'appuyer sans réserve les efforts consentis en ce sens.

214. M. CARAYANNIS (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Mon gouvernement se félicite de l'occasion qui lui est donnée de discuter la question de Palestine en tant que point séparé à la présente session de l'Assemblée générale. Nous estimons qu'en dépit de l'acrimonie due à la nature de ce problème, cette discussion peut se révéler utile et constructive, en particulier si on l'aborde avec réalisme et un sens des responsabilités. Elle peut nous obliger à répondre à certaines questions difficiles si, au cours du débat, nous nous rendons compte que les difficultés viennent des deux parties, ce qui signifiera, je crois, que nous aurons accompli un certain progrès.

215. Dès le début et au cours des années, nous avons toujours soutenu que la question palestinienne est le cœur du problème du Moyen-Orient. On peut avoir des vues divergentes quant à la Palestine elle-même et aux droits des Palestiniens, mais ignorer le fait qu'ils constituent le véritable problème, simplement parce qu'il s'agit d'un problème difficile, c'est, je le crains, une attitude qui consiste à prendre ses désirs pour des réalités et qui ne conduira Israël, les pays arabes et cette assemblée nulle part. Les Palestiniens ont le droit de rechercher un avenir pour eux-mêmes et de l'organiser de la même façon que le font les autres peuples, et l'Assemblée générale à l'obligation morale de les aider et de les guider pour le faire.

216. Les Palestiniens se sont exprimés par le truchement de différentes organisations et ils semblent maintenant d'accord pour être représentés sous une forme unifiée par l'intermédiaire de l'OLP. Nous nous félicitons de cette évolution et nous estimons

qu'elle est constructive. C'est aux Palestiniens qu'il appartient de décider qui va les représenter. Lorsqu'ils auront atteint leur indépendance, ainsi que nous l'espérons, ils se doteront certainement d'une représentation plus officielle. Pour le moment, ce qui est important pour nous, c'est d'entendre la voix des Palestiniens.

217. Cette voix doit être entendue et il vaut mieux qu'elle émane directement d'eux que d'autres pays arabes, aussi fidèlement que ces derniers puissent transmettre le message palestinien.

218. Voilà pourquoi nous nous félicitons de l'invitation adressée aux représentants de l'OLP à participer à nos débats. Nous pensons que leur présence a donné une signification nouvelle à nos travaux et qu'elle pourrait même permettre d'ouvrir de nouveaux horizons dans la recherche d'une solution.

219. Si la question de Palestine est au cœur du problème du Moyen-Orient, il est évident que l'on ne saurait trouver sa solution en dehors de ce problème. De l'avis de mon gouvernement, la question de Palestine doit trouver sa solution dans le contexte du Moyen-Orient. Les Palestiniens ont le droit d'avoir un foyer et d'être indépendants, et tous les autres pays, y compris Israël, ont également le droit de vivre indépendants et en sécurité.

220. Le chef de l'OLP, M. Yasser Arafat, a déclaré, dès l'ouverture du débat, qu'il acceptait la présence du peuple israélien en Palestine. C'est là une position bien différente des vues extrémistes que les Palestiniens avançaient, il y a quelques années. A notre avis, il s'agit là de la première approche positive, et elle doit être considérée comme telle.

221. La position de l'OLP reste assez vague sur d'autres questions fondamentales, c'est vrai. Mais la position d'Israël reste, quant à elle, intransigeante; et si nous voulons progresser dans le règlement de cette question de Palestine, je suppose qu'il nous faudra avancer pas à pas, comme ce fut le cas pour d'autres problèmes.

222. Certaines délégations arabes l'ont dit, dans leurs déclarations. Elles ont fait preuve d'un réalisme qui, nous l'espérons, laissera la porte ouverte et permettra de faire des progrès véritables.

223. L'attitude du Gouvernement grec à l'égard des différents aspects du problème général du Moyen-Orient demeure inchangée depuis plusieurs années. Nous ne sommes pas disposés à accepter ou à approuver l'acquisition de territoires par la conquête militaire. C'est une position de principe à laquelle, comme d'autres représentants ici, nous sommes fortement attachés. Nous avons toujours dit que les territoires occupés par Israël devaient être évacués par ce dernier. Qu'arrivera-t-il à ces territoires lorsqu'ils auront été évacués? Cela regarde leurs propriétaires et leurs habitants légitimes.

224. Nous sommes également d'avis que la sécurité et l'indépendance de tous les Etats de la région doivent être sauvegardés. Nous sommes un petit pays et nous comprenons l'importance qu'Israël attache à sa sécurité. Nous comprenons également que l'ONU, aussi regrettable que cela puisse être, ne soit pas encore en mesure de protéger les petits pays de façon efficace. Pourtant, essayer d'assurer sa propre protection en réduisant les autres en esclavage est une

méthode assez primitive qui a toujours eu des résultats contraires à ceux recherchés. Je suis certain qu'Israël pourrait organiser sa sécurité d'une façon plus moderne.

225. Les peuples arabes et israélien sont des peuples que nous connaissons depuis des siècles et que nous respectons. Nous avons vécu et travaillé avec les Arabes, sur la base d'une compréhension et d'une égalité réciproque, bien avant d'autres. Nous avons vécu et travaillé avec Israël et je suis certain qu'au milieu des grandes difficultés qu'ils ont rencontrées au cours de la dernière guerre, les Israéliens n'ont jamais trouvé plus de compassion et d'aide, dans des circonstances difficiles, qu'auprès de mon pays.

226. Nous ne sommes pas en faveur d'une injustice, quelle qu'elle soit, à l'égard d'Israël. Nous sommes trop petits pour nous ranger du côté de l'injustice. Mais nous devons reconnaître que la guerre éprouve les Palestiniens depuis de longues années. Cette guerre se poursuit et c'est une injustice.

227. Nous avons eu le courage, en cette assemblée, d'aborder le problème à la base, et ce pour la première fois. Nous devons maintenant avoir la sagesse nécessaire pour qu'avec la compréhension requise, les portes restent ouvertes.

228. Ma délégation espère très sincèrement que le projet de résolution sur lequel nous devons voter reprendra ces idées et ouvrira la voie à une approche constructive dans le règlement d'un des problèmes les plus tragiques et les plus difficiles de notre époque.

229. M. YAGUIBOU (Haute-Volta): La longue marche dans laquelle nous nous sommes tous engagés — chaque nation avec ses forces propres et ses convictions — aura atteint un tournant significatif avec la décision historique que nous avons prise d'inscrire la question de Palestine à l'ordre du jour de cette vingt-neuvième session.

230. La délégation voltaïque estime que nous n'avons pas le droit de rater cette chance de paix et de justice qui nous est ainsi offerte; car à la vérité, nous sommes profondément convaincus que, partout où il y a dialogue, les chances de paix sont immenses.

231. C'est en ayant conscience d'apporter sa pierre à la laborieuse construction de la paix et à l'instauration d'une ère de justice et d'équité que la délégation voltaïque, par ma voix, prend la parole aujourd'hui dans l'important débat sur le problème palestinien.

232. Anciennement terre de paix, de civilisation et de culture, centre névralgique du rayonnement pacifique de notre monde, la Palestine se voit aujourd'hui confrontée aux bouleversements qui lui impose la guerre.

233. La situation d'aujourd'hui est bien évidemment une des nombreuses résultantes de la doctrine coloniale et impérialiste de ceux-là qui, à une certaine époque, menaient à leur guise les destinées de tous les peuples du monde. Comme toutes les délégations l'ont signalé ici, une petite rétrospective nous fait constater clairement et d'une façon indéniable que le problème auquel nous sommes confrontés aujourd'hui a été engendré par la puissance coloniale d'alors qui, pour tenir certains engagements, a purement et simplement décidé la partition de la région de Palestine, au mépris des droits de son peuple.

234. Et pourtant, la solution était simple : en mettant fin à son mandat, la Grande-Bretagne aurait dû obéir au courant d'alors et aux principes d'autodétermination des peuples et donner à celui de la Palestine le pouvoir qui lui revenait, à savoir son autodétermination et sa souveraineté sur sa terre. Au lieu de cela, la partition de la Palestine a été purement et simplement consommée, et cette division a été entérinée par l'ONU elle-même. Qui aurait pu s'étonner devant une telle issue quand on considère la physionomie de notre organisation et les rapports de force qui existaient en son sein en ce temps-là ? Bien que farouchement opposés au projet, les principaux intéressés se sont vu à l'époque imposer une décision contraire à leurs intérêts essentiels et à leurs aspirations légitimes, et qui bafouait, d'une façon impitoyable, la Charte même des Nations Unies et les principes sacrés sur lesquels elle repose.

235. En effet, le 27 novembre 1947, par 33 voix contre 13 avec 10 abstentions — les pays arabes indépendants et l'Inde ayant voté contre —, le partage de la Palestine entre un Etat juif et un Etat arabe, avec l'internationalisation de Jérusalem, avait été décidé.

236. C'est sous la pression de cette majorité peu glorieuse, acquise en dépit de la réprobation unanime du monde arabe et des populations autochtones de Palestine, que l'Etat juif a été créé au cœur du monde arabe.

237. Comment nous étonner dès lors de la résistance de ces populations contre ceux qui, pour eux, ne sont que des colons exogènes venus d'Europe, d'Amérique ou d'ailleurs pour usurper leurs terres et leurs biens ? Comment nous étonner de leur résistance lorsque les premiers Juifs immigrants d'Europe ont été précédés en Palestine par des organisations aussi ténébreuses, terroristes et fascistes que la Haganah, Stern et Irgoun, dont les activités funestes ont atteint leur comble avec les massacres cruels de villages tels que Deir Yassin ?

238. En définitive, devant la poussée de ce terrorisme, 1,5 million d'Arabes de Palestine ont été obligés de quitter leurs terres et leurs maisons, et sont devenus depuis lors des "réfugiés" dispersés sous des tentes dans les sables du désert.

239. Si la situation du peuple palestinien est ce qu'elle est aujourd'hui, c'est parce que notre organisation, à qui incombe la responsabilité essentielle, n'a pas voulu ou su, à un moment de son histoire, distinguer le faux du vrai, le juste de l'injuste, à une époque où les peuples du tiers monde étaient encore muselés et tenus à l'écart des destinées de notre monde.

240. Au demeurant, les appétits expansionnistes d'Israël l'ont conduit peu à peu à s'étendre sur la partie arabe de la Palestine et dans les territoires des pays arabes voisins, au mépris des lois de la communauté internationale. A ce propos, ma délégation réaffirme une fois de plus sa condamnation de cette politique qui ne fait que reculer les chances de paix.

241. Voilà donc dans quel contexte l'ONU a cherché à réparer, en vain il faut le reconnaître, ce que nous avons appelé depuis lors l'erreur du Moyen-Orient. Comment aurait-il pu en être autrement, alors que, délibérément, nous avons choisi d'en ignorer l'élément essentiel qui constitue le moteur et la trame : les

Palestiniens. Les dernières leçons de l'histoire auraient dû nous apprendre cependant qu'on ne bafoue pas impunément les droits d'un peuple sans que celui-ci se mette aussitôt à contester un ordre établi duquel il ne peut rien attendre. Peut-on en vouloir alors aux Palestiniens d'ignorer fondamentalement les règles d'une société qui les a ignorés des années durant ?

242. Et pourtant, l'essence même du problème palestinien est très simple. Un peuple a été, par une décision injuste, privé de ses droits les plus imprescriptibles à vivre sur sa terre et à y prospérer comme tout autre peuple du monde. Il s'agit maintenant de réparer cette injustice en reconnaissant son droit à l'autodétermination et à la réalisation de ses droits nationaux légitimes.

243. La décision historique, prise ici le 14 octobre 1974, d'inviter l'OLP à participer à un débat qui la concerne au plus haut point est un pas important dans la recherche d'une solution globale du problème du Moyen-Orient. Après avoir entendu le chef de l'OLP, nous restons convaincus que le règlement définitif du problème palestinien ne peut se faire sans ceux-là qui en constituent la trame essentielle.

244. Dans une interview accordée à un hebdomadaire africain, *Jeune Afrique*, le chef de l'OLP disait avec un accent de sincérité :

“Nous n'avons pas renoncé à notre but : créer dans toute la Palestine un Etat laïc et démocratique, où juifs, chrétiens et musulmans vivront en paix avec des droits et des devoirs égaux. Mais nous pensons que cet Etat doit être voulu par tous, y compris les Juifs...”

Il ajoutait, en parlant des Juifs :

“Nous ne voulons pas les jeter à la mer... nous devons vivre ensemble... Nous ne pouvons pas indéfiniment nous faire la guerre.”

Après avoir entendu ces propos riches de sagesse et de réalisme, qui donc dans cette assemblée oserait encore mettre en doute la volonté pacifiste du chef de l'OLP ?

245. Ce faisant, il n'est pas dans notre intention de remodeler l'histoire. Nous devons partir des données actuelles du problème, des réalités concrètes sur place, pour définir une solution globale. Il ne peut être dans les intentions de personne de vouloir l'extermination du peuple juif, un peuple courageux qui a apporté au monde une contribution décisive à son évolution. Mais, comme l'a si bien dit un de nos confrères, s'il est irréaliste, voire utopique, de vouloir rejeter aujourd'hui les Juifs à la mer, il ne paraît pas moins dangereux et irrationnel de suivre de façon impassible les tribulations et le drame du peuple palestinien ou de vouloir que ce peuple soit rejeté continuellement dans les sables du désert. Pour avoir subi pendant des siècles un long martyre qui l'a atteint aussi bien dans son âme que dans sa chair, le sionisme juif devrait être le premier à comprendre aujourd'hui qu'un autre peuple, longtemps victime lui aussi d'un complot international, puisse réclamer ces droits auxquels il a lui-même si longtemps aspiré. Au lieu de cela, le peuple juif, aujourd'hui en Israël fait de l'agression permanente contre ses voisins sa doctrine d'Etat.

246. De toutes façons, il faudra bien qu'Israël se fasse une raison, car le choix est simple : reconnaître la personnalité du peuple palestinien, reconnaître ses droits, l'admettre comme un interlocuteur valable et ouvrir les perspectives d'une paix durable dans la région, ou continuer à persister dans son attitude actuelle et faire face, avec de plus en plus de peine, aux assauts d'un peuple décidé à recouvrer ses droits légitimes. Dans ce dernier cas et à la longue, ce sera le peuple israélien lui-même qui commencera à poser des questions à ses dirigeants, et notamment celle de savoir vers quel destin incertain ses leaders le conduisent encore. Il est donc indispensable qu'Israël reconnaisse désormais les Palestiniens en tant qu'interlocuteurs valables et cherche avec eux les formules appropriées d'une cohabitation devenue désormais inéluctable, ce qui, au demeurant, ne pourra qu'enrichir la région de Palestine.

247. La déclaration faite ici par le leader de l'OLP nous confirme dans l'idée que les dirigeants de cette organisation sont désormais prêts à prendre leurs responsabilités devant la communauté internationale, à respecter ses lois et ses décisions, à vivre en frères avec les Juifs d'Israël pour peu que la ségrégation dont ils sont l'objet cesse, pour peu qu'on ne les traite plus en terroristes et qu'on cesse de les traiter comme des assoiffés de sang.

248. Ici en Amérique, nous avons vu plusieurs communautés que rien a priori — ni la couleur de la peau, ni les options confessionnelles, ni les vicissitudes historiques — ne destinait à une vie commune. Et pourtant, l'histoire a accompli son œuvre; la volonté politique des dirigeants aidant, nous constatons des nations multiraciales multiconfessionnelles d'une richesse technique et culturelle enviée du monde entier.

249. Mais il est vrai que pour le moment, la question n'est point de savoir quelle formule sera adoptée pour assurer aux Palestiniens l'exercice de leur droit à l'autodétermination. Le serait-il même, qu'il n'appartiendrait qu'à ce peuple et à ceux de la région d'en déterminer les modalités.

250. Ce qui nous semble plus urgent, et c'est à ce niveau que notre débat prend tout son relief, c'est que la communauté internationale reconnaisse, sans contestation possible, ses droits au peuple palestinien. La question de Palestine a déjà trop duré devant nos assises. L'Assemblée générale en est saisie depuis plus d'un quart de siècle, et pourtant le problème demeure toujours entier, et ce parce que nous l'avons toujours abordé sous un angle qui ne permettait pas d'en saisir tous les aspects. Ne vouloir le voir uniquement que sous l'angle humanitaire, ne vouloir voir dans le peuple palestinien que des réfugiés dont la charité internationale pourrait effacer les maux, c'est

ne voir que les conséquences d'un problème dont les causes fondamentales sont cependant politiques.

251. Et pourtant, à la vérité, des efforts formidables ont été accomplis, à tous les niveaux, pour venir à bout de la crise. Nous avons établi jusqu'à ces derniers jours des constats de carence dans notre action commune. Mais aujourd'hui, une étape historique et encourageante a été franchie. Le problème tel que posé aujourd'hui ouvre au monde, et en particulier au Moyen-Orient, des perspectives d'une paix véritable. Nous devons confirmer le peuple palestinien dans les droits imprescriptibles qui sont les siens pour que cette terre de Palestine retrouve sa vocation première de terre de paix, de civilisation, de charité et d'amour.

La séance est levée à 19 h 25.

NOTES

¹ Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-et-unième année, 1309^e séance, par. 64 à 68 et 70.

² Pour un résumé de cette déclaration, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-et-unième session, Commission politique spéciale, 510^e séance, par. 25 à 28.

³ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquième session extraordinaire d'urgence, Séances plénières, 1536^e séance, par. 205 et 206.

⁴ Ibid., 1558^e séance, par. 263 à 265.

⁵ Ibid., deuxième session, Supplément n° 11, document A/364, annexe 19.

⁶ Palestine : Statement of Policy, Cmd. 6019 (Londres, H.M. Stationery Office, 1939).

⁷ Documents officiels de l'Assemblée générale, première session extraordinaire, Séances plénières, vol. I, annexes, document A/286.

⁸ Ibid., deuxième session, Séances plénières, 90^e séance, sect. 19 (établissement d'une commission ad hoc).

⁹ Ibid., deuxième session, Supplément n° 11 (A/364), vol. I à IV.

¹⁰ Voir La Documentation française (Ministère des affaires étrangères), Notes et études documentaires n° 1350, communiqués relatifs à la "Conférence des Trois" tenue à Londres en mai 1950, p. 6.

¹¹ Septième Conférence des chefs d'Etat arabes, tenue à Rabat du 26 au 29 octobre 1974.

¹² Theodor Herzl, *The Jewish State* (New York, American Zionist Emergency Council, 1946).

¹³ Documents officiels de l'Assemblée générale, première session extraordinaire, Séances plénières, vol. I, annexes, documents A/287 à 291, demandes présentées par l'Égypte, l'Irak, la Syrie, le Liban et l'Arabie saoudite.

¹⁴ Accord égypto-israélien sur le dégagement des forces, (Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-neuvième année, Supplément de janvier, février et mars 1974, document S/11198, annexe); et Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes, (ibid., Supplément de avril, mai et juin 1974, document S/11302/Add.1, annexe I).